



Le 30 juin 2015

Service des
Assemblées
MH DETERRE : 02.41.05.50.25

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 29 juin 2015
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
---------------------	----------

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES,
ADMINISTRATION ET MOYENS - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

- 1°) Compte de gestion, compte Administratif et affectation des résultats de l'exercice 2014. (DEL-2015-258)

**ADOpte A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

Compte de gestion et
Compte administratif

Abstentions: 10, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Affectation des résultats :

Abstention : 1, Alain PAGANO

- 2°) Exercice 2015 - Budget Principal et budgets annexes - Budget Supplémentaire. (DEL-2015-259)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

**Abstentions: 12, M.
Frédéric BEATSE, Mme
Rose-Marie VERON, M.
Gilles MAHE, Mme
Fatimata AMY, M. Antony
TAILLEFAIT, Mme Silvia
CAMARA-TOMBINI, M.
Alain PAGANO, Mme
Chadia ARAB, M. Luc
BELOT, Mme Estelle
LEMOINE-MAULNY,
Mme Laure REVEAU, M.
Vincent DULONG.**

**SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - ACTION
SOCIALE - PILOTAGE DE LA POLITIQUE**

Rapporteur : Françoise LE GOFF

- 3°) Centre Communal d'Action Sociale d'Angers - Action Sociale - Action Gériatrique - Présentation des principaux éléments du bilan d'activité du CCAS d'Angers - Année 2014 (DEL-2015-260)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI,
ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT – RAYONNEMENT ET
COOPERATION - BATIMENTS ET PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Catherine LEBLANC

- 4°) Rénovation et modernisation du Centre de Congrès - Marché de maîtrise d'œuvre - Constitution du jury - Election des membres (DEL-2015-261)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**POLITIQUE EDUCATIVES, CULTURELLES ET
SPORTIVES ET DE LOISIRS – BATIMENTS ET
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

- 5°) Construction d'une nouvelle patinoire - Validation du programme - Concours de maîtrise d'œuvre - Constitution du jury - Election des représentants - Mandat de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou (SPL de l'Anjou) (DEL-2015-262)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE -
PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES
PERSONNES**

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE

- 6°) Création d'un comité d'éthique dans le cadre de la mise en œuvre du système de vidéo protection - Désignation de représentants (DEL-2015-263)

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

AUTRES DOSSIERS	DECISION
-----------------	----------

**PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES,
ADMINISTRATION ET MOYENS - BATIMENTS ET
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE – CITOYENNETÉ ET VIE
DES QUARTIERS**

Rapporteur : Michelle MOREAU

- 7°) Rénovation Urbaine - Aménagement de la Maison du projet Belle Beille - Demande de permis de construire. (DEL-2015-264)
- 8°) Association Régie de quartiers d'Angers - Avenant n°2 à la convention déterminant la modification des modalités de versement de la subvention annuelle. (DEL-2015-265)
- 9°) Soutien aux associations - Attribution de subvention de 850 € à Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs, de 6515 € à l'association AAEC Radio G, de 6800 € à la Ludothèque Angevine par avenant n°2 à la convention. (DEL-2015-266)
- 10°) Angers Proximité - Projets 2015 - Avenant à la convention avec la Maison de quartier du Haut des Banchais – Convention avec l'association Déviation Réfléchie des Actions Culturelles et Sociales (DRACS) (DEL-2015-267)

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES
- ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE**

Rapporteur : Pascale MARCHAND

- 11°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets pour un montant total de 7 000 € (DEL-2015-268)
- 12°) Musée des Beaux Arts - Marché de prestations de surveillance – Avenant pour la prolongation du délai d'exécution- (DEL-2015-269)
- 13°) Musées et artothèque - Grille tarifaire - Extension des bénéficiaires du tarif réduit pour les entrées dans les musées - Mise en place d'un demi-tarif pour les abonnements "entreprises et collectivités" de l'artothèque (DEL-2015-270)

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

Rapporteur : Christine BLIN

14°) Bibliothèque Toussaint - Animations - Accueil de l'auteur Ousmane Diarra - Contrats de droits d'auteur pour un montant de 350 €. (DEL-2015-271)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

15°) Bibliothèque municipale - Acquisition de documents rares - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.A.B.) (DEL-2015-272)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

Rapporteur : Pascale MARCHAND

16°) Château d'Angers - Centre des Monuments Nationaux - Avenant à la convention pour la période du juin 2014 à juin 2015 – Nouvelle convention de partenariat pour la période de juin à décembre 2015 (DEL-2015-273)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

Rapporteur : Marcel MOULAN

17°) Maison Julien Gracq, Littératures et création - Adhésion de la Ville d'Angers et désignation d'un représentant (DEL-2015-274)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES
- ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

18°) Convention de partenariat avec Angers Terre d'Athlétisme pour l'organisation de la journée « Tout Angers bouge » le 7 juin 2015 et portant notamment sur le versement d'un soutien financier de 15 300 €. (DEL-2015-275)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

19°) SA Angers SCO - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement de 973 500 € dans le cadre des Missions d'Intérêt Général - Contrat d'objectifs - Marché de prestations de services pour un montant de 450 000 € (DEL-2015-276)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

20°) Mise à disposition du Stade Jean Bouin - Avenant 1 à la convention avec la SA Angers SCO visant à revalorisé la redevance d'occupation revalorisée à 4395 € de l'heure. (DEL-2015-277)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

21°) Association Angers SCO - Saison 2015-2016 – Contrat d'objectif et attribution d'une subvention de fonctionnement de 150 000 €. (DEL-2015-278)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

22°) Sport de haut niveau - Angers Basket Club 49 - Saison 2015-2016 – Contrat d'objectif et attribution d'une subvention de fonctionnement de 500 000 €. (DEL-2015-279)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

23°) Sport amateur - Coopération - Saison 2015-2016 - Convention cadre et contrats d'objectifs - Attribution de subventions de fonctionnement à la Coopération Territoriale des Clubs (CTC)(40 000 €), Anjou Basket Club (40 500 €), l'Etoile d'Or Basket St Léonard (113 800 €) et d'une aide complémentaire à Anjou Basket Club (20 000 €). (DEL-2015-280)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

24°) Dispositif d'accès à l'offre "ATout Sport" - Convention de partenariat avec CEZAM Pays de la Loire pour l'accès aux installations sportives municipales à compter du 1^{er} septembre 2015. (DEL-2015-281)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

25°) Associations sportives amateurs - Subventions "manifestations" – Convention avec l'AC Angers Hauts de Saint Aubin (15 000 €) - Avenant avec l'ASPTT Traathlon (5 000 €). (DEL-2015-282)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES
- POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE,
FORMATION**

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI

26°) Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Mise à disposition de la cuisine centrale de la Claverie à Saint-Barthélémy-d'Anjou - Avenant n° 2 à la convention. (DEL-2015-283)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

27°) Projet Educatif Local - Animations péri et extra scolaires dans les quartiers en difficultés sociales - Année scolaire 2014 / 2015 - Réajustement du programme d'actions. (DEL-2015-284)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

28°) Accueil périscolaire et accueil de loisirs - Evolution et révision des tarifs applicables à la rentrée scolaire 2015 / 2016 - Approbation du règlement intérieur - Approbation de la convention avec le CCAS portant attribution d'une participation sociale. (DEL-2015-285)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

29°) Projet Educatif Local - Soutien à la fonction parentale - Ecole des parents et des éducateurs (EPE) - Attribution d'une subvention de 4 500 €. (DEL-2015-286)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

30°) Revalorisation de l'aide à l'installation des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM). (DEL-2015-287)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES
- POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE**

Rapporteur : Florian SANTINHO

31°) Ville Vie Vacances - Attribution de subventions sur projets pour un montant total de 37 920 € (DEL-2015-288)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

32°) Projet 1D Touch - Abonnement à une plateforme de streaming indépendante - Demande de subvention auprès de Direction Départementale de la Cohésion Sociale. (DEL-2015-289)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE -
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – AMENAGEMENT DE
VOIRIE URBAINE – PROPRETE URBAINE**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

33°) Stationnement - Mise en place de la tarification au quart d'heure dans les parkings ainsi que la 1^{ère} heure gratuite au parc du Haras (DEL-2015-290)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

34°) Stationnement - Réglementation de la durée de gratuité du stationnement pour les personnes en situation de handicap titulaire de la carte de stationnement limité à 12h. (DEL-2015-291)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

35°) Stationnement - Lancement des études pour le paiement par téléphone (DEL-2015-292)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

36°) Accord cadre de travaux d'aménagement urbain et de voirie - Autorisation de signature (DEL-2015-293)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
37°) Création et réfection de vestiaires sanitaires à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) - Demande de permis de construire - Autorisation de signer les marchés (DEL-2015-294)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
38°) Collecte des ordures ménagères sur Angers - Prêt de matériel - Convention avec Angers Loire Métropole (DEL-2015-295)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
39°) Voies sur Berges et Liaison Ouest - Fonctionnement et entretien de l'éclairage de la Départementale 323 - Avenant n°2 à la convention de financement avec le Département de Maine et Loire réduisant l'avance annuelle forfaitaire de 40 000 € à 30 000 €. (DEL-2015-296)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
40°) Rénovation, mise aux normes et en conformité des ascenseurs - Avenants aux marchés de travaux pour un montant total en plus value de 1 398,53 € HT (DEL-2015-297)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
41°) Boucle optique angevine et infrastructures de communications électroniques : extensions et restructurations - Attribution du marché à l'entreprise Cegelec Angers Infras (DEL-2015-298)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
42°) Construction d'un local technique au Cimetière de l'Est - Avenants aux marchés de travaux pour un montant total en plus-value de 372,39 € - Autorisation de signature (DEL-2015-299)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE -
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -
AMENAGEMENT URBAIN**

Rapporteur : Roch BRANCOUR

43°) Quartier Centre Ville / La Fayette - Parc d'Activités Communautaire Angers/Pôle Gare + - Jury pour le concours de maîtrise d'œuvre de la future passerelle Gare Saint-Laud - Désignation des représentants de la Ville d'Angers. (DEL-2015-300)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
44°) Quartier Centre Ville - Cession d'un ensemble immobilier situé 13 promenade du Bout du Monde et 18 rue du Vollier, à la SARL "JOFFRE INVEST" aux enchères de 950 000 € (DEL-2015-301)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
45°) Quartier Belle Beille - Alignement rue de la Barre - Acquisition de terrain au prix de 1 € (DEL-2015-302)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
46°) Quartier Belle-Beille - Rénovation urbaine du secteur Notre-Dame-Du-Lac avec la SPL2A - Mandat d'Etudes - Avenant n°1 (DEL-2015-303)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
47°) Quartier Saint Jacques/Nazareth - Hameau des Gourronnières - Constitution de servitudes de réseaux souterrains avec ERDF (DEL-2015-304)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
48°) Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions pour un montant total de 20 721 € (DEL-2015-305)	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - SANTE
PUBLIQUE - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE**

Rapporteur : Richard YVON

- 49°) Association Ligérienne Personnes Handicapées Adultes (ALPHA) - Mise en place d'un atelier sur l'estime de soi à destination de 4 associations (Oxygem, GEM la Vie, GEM club et SAMSAH Bords de Loire) autour d'un projet commun - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 800 €(DEL-2015-306)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES,
ADMINISTRATION ET MOYENS - FINANCES**

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

- 50°) Cotes irrécouvrables et créances inférieures à 5 € - Admissions en non-valeur et remises de dette. (DEL-2015-307)
- 51°) Quartier Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F - Construction de 53 logements - ZAC Plateau de la Mayenne - Emprunts d'un montant total de 6 541 000 € - Garantie de la Ville. (DEL-2015-308)
- 52°) Quartier Madeleine/ Saint Léonard/ Justices - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 22 logements - Rue Jean d'Alembert, Résidence Max d'Olonne - Emprunts d'un montant total de 1 425 381 € - Garantie de la Ville. (DEL-2015-309)
- 53°) Fixation des tarifs reprographie imprimerie Ville d'Angers (DEL-2015-310)
- 54°) Abrogation du titre d'existence légale de deux congrégations - Avis favorable (DEL-2015-311)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES,
ADMINISTRATION ET MOYENS – RESSOURCES
HUMAINES**

Rapporteur : Benoît PILET

- 55°) Mise à jour du tableau des emplois. (DEL-2015-312)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE -
PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES
PERSONNES - PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET
DES PERSONNES**

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE

- 56°) Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) - Création (DEL-2015-313)
- 57°) Acquisition et maintenance d'un système de vidéo protection - Autorisation de signature du marché avec le groupement Cegelec infra bassin DE Loire /Axians Communications et systems (DEL-2015-314)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

58°) Création de deux postes d'adulte-relais sur le quartier prioritaire SAVARY-GIRAN - Subvention accordée par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances de 17 784,50 €/an et par poste (DEL-2015-315)	ADOpte A L'UNANIMITE
59°) Correspondants de Nuit - Groupement de commandes entre la Ville d'Angers et les bailleurs sociaux - Convention de groupement et marché public - Election de représentants - Autorisation de signature. (DEL-2015-316)	ADOpte A L'UNANIMITE
60°) Etalonnage de l'appareil eurolaser (appareil de contrôle de vitesse) du service Police Municipale - Convention avec le SGAMI (DEL-2015-317)	ADOpte A L'UNANIMITE
<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT - ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE</u> <i>Rapporteur : Gilles GROUSSARD</i> 61°) Taxe locale de la Publicité Extérieure - Tarifs 2016 (DEL-2015-318)	ADOpte A L'UNANIMITE
<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS</u> <i>Rapporteur : Catherine LEBLANC</i> 62°) Déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions pour un montant prévisionnel total de 1 924 € (DEL-2015-319)	ADOpte A L'UNANIMITE
♦ LISTE DES DECISIONS du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	PREND ACTE
♦ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	PREND ACTE
♦ QUESTIONS DIVERSES	

Veuillez agréer, Chers Collègues, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christophe BECHU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2015-258*

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte de gestion, Compte administratif et affectation des résultats de l'exercice 2014.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – RAPPORT DE PRESENTATION

➔ BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif retrace la situation exacte des finances de la collectivité dans la mesure où il recense les dépenses réalisées et les recettes encaissées durant l'exercice passé.

Le budget 2014 s'est inscrit dans un **contexte budgétaire tendu** avec la mise à contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques qui s'est traduit - après trois années de gel – par une diminution des concours budgétaires aux collectivités territoriales de 1,5 milliard d'euros en 2014.

Par ailleurs, l'exercice budgétaire 2014 est également un **exercice de transition** puisque le budget 2014 a été adopté le 29 janvier, soit deux mois avant le changement de majorité. La nouvelle équipe municipale s'est retrouvée ainsi confrontée en avril à un budget qui reprenait **les choix de gestion de la majorité précédente lesquels emportaient une hausse préoccupante de la dette de la ville comme l'a pointé l'audit de KPMG.**

En dépit de ce contexte, **la nouvelle municipalité** s'est attachée à lancer au plus tôt son programme. Dès juin 2014, le budget supplémentaire prévoyait le financement d'un plan d'urgence pour la voirie et la mise en œuvre de la première heure de stationnement gratuite. Dans un souci de maîtrise de l'endettement, il **actait parallèlement la réduction des dépenses d'investissement de 12,2 M€, permettant de diminuer le recours à l'emprunt de 15 M€.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

1. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

On peut retenir de l'exercice 2014 :

- Un effort d'investissement de 64,8 M€, en baisse de 8,6 M€ par rapport à 2013, afin de tenir compte des contraintes budgétaires,
- Un recours à l'emprunt de 35,4 M€ inférieur de 30% à ce qui avait été prévu par la précédente municipalité,
- Un résultat de clôture positif de 6,2 M€, après le résultat négatif hérité en 2013,
- Un « effet ciseaux » que les nouveaux élus n'ont pu que limiter et caractérisé en fonctionnement par des dépenses en hausse exceptionnelle de + 6,3% pour des recettes dont la progression reste peu dynamique (+ 1,6 % une fois retirées les cessions),
- Une dégradation continue de l'épargne avec un autofinancement net à 16,6 M€ (contre 25,2 M€ en 2013).

2. LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Compte Administratif 2014 se présente de façon synthétique comme suit (mouvements réels) :

	CA 2013	CA 2014	Evolution en M€	Evolution en %
Fonctionnement				
Recettes	222,1	226,8	4,7	2,1%
Dépenses	192,4	204,5	12,1	6,3%
Autofinancement brut	29,7	22,3	-7,4	-24,9%
Annuité (C+I)	4,5	5,7	1,2	27,5%
Autofinancement net	25,2	16,6	-8,6	-34,3%
Investissement				
Dépenses	73,4	64,8	-8,6	-11,8%
Recettes	67,3	62,0	-5,3	-7,9%
Affectation du résultat N-1	22,1	6,7	-15,4	
Autres recettes	20,2	19,9	-0,3	
Emprunt	25,0	35,4	10,4	
Solde investissement	-6,1	-2,8	3,3	
Résultat exercice 2014	19,1	13,8	-5,3	
Résultat de clôture	-1,0	6,2	7,2	

Mouvements réels hors OCLT; en M€

3. L'ÉPARGNE

► Calcul des différents niveaux d'épargne

Calculée sur les mouvements réels, l'épargne des collectivités s'apprécie de trois manières différentes en fonction de la prise en compte des différentes composantes de l'annuité de la dette :

- Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement (RRF) - dépenses réelles de fonctionnement (DRF),
- Epargne brute + intérêts de la dette = épargne de gestion ou auto-financement brut,
- Epargne de gestion - annuité d'emprunt = épargne nette ou auto-financement net.

RRF	226,8
DRF	206,3
Epargne brute	20,5

+ Intérêts dette	1,8
Epargne de gestion = Autofinancement brut	22,3

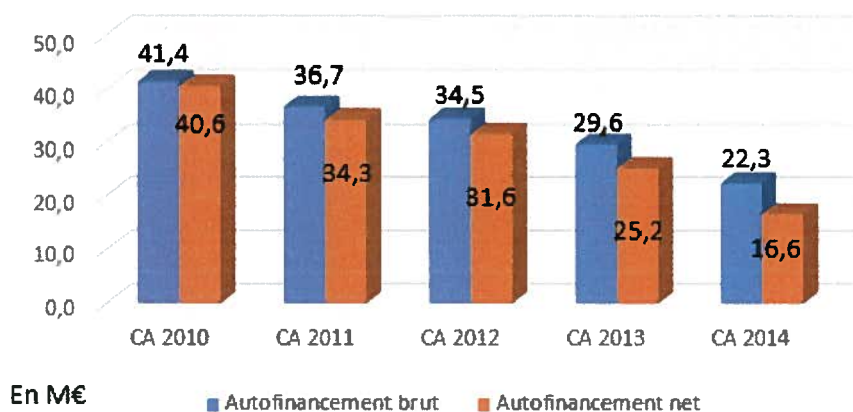
- Annuités de la dette	5,7
Epargne nette = Autofinancement net	16,6

► Evolution entre 2008 et 2014

Entre 2013 et 2014, l'épargne nette de la ville a baissé de **8,6 M€**.

Entre 2008 et 2014, elle s'est dépréciée de façon continue en dépit de la hausse des taux impôts ménages intervenue en 2011 car les dépenses de fonctionnement (en hausse de 6,3 % entre 2013 et 2014) continuent à progresser bien plus vite que les recettes (+2,2% ; +1,6 % hors cessions immobilières).

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET DE L'AUTOFINANCEMENT NET DEPUIS 2010



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Les crédits approuvés lors du vote du budget primitif 2015 (épargne brute de 15,7 M€), ainsi que la préparation du budget supplémentaire pour l'exercice s'efforcent de contenir cette tendance à la forte dépréciation de l'épargne, malgré la baisse des dotations de l'Etat.

4. LE FONCTIONNEMENT

► **Hausse tendancielle des dépenses de fonctionnement non soutenable à court terme**

Les dépenses de fonctionnement continuent à croître de façon significative puisqu'elles sont en hausse de 12,1 M€ (+6,3 %).

DEPENSES	CA 2013	CA 2014	Evolution en M€	Evolution en %
Charges de personnel	103,4	111,3	7,9	7,7%
Frais de fonctionnement	49,9	51,1	1,3	2,5%
Subventions de fonctionnement	39,2	42,1	2,9	7,4%
Total en M€	192,4	204,5	12,1	6,3%

► **Les dépenses de personnel**

Les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses de la collectivité, ont connu une hausse considérable de 7,7%. Cette augmentation se découpe entre :

- 2,8 M€ (+2,04%) liées aux évolutions réglementaires (CNRACL, catégorie C, GVT),
- 5,1 M€ de mesures décidées par l'ancienne majorité (dont rythmes scolaires : +2,3 M€, Centre Aqua Vita : +0,8 M€, emplois d'avenir : + 1 M€ par rapport à 2013).

Ces dépenses ont été ramenées à +2% au budget primitif 2015.

► **Les frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement progressent de 1,3 M€ que l'on peut principalement imputer à :

- 378 k€ versés au titre de la résiliation du bail emphytéotique de Pôle Emploi place de l'Europe,
- 215 k€ de dépenses supplémentaires pour les crèches liées à l'obligation imposée par la CAF que la ville fournisse toutes les couches en lieu et place des parents et à l'augmentation des capacités d'accueil,
- Les coûts induits par la mise en place des rythmes scolaires en année pleine (+154 k€ de transports collectifs supplémentaires),
- La hausse du coût des fluides (+376 k€ dont + 154 k€ pour l'eau liée à Aqua Vita ; +202 k€ sur l'électricité destinée à la voirie).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

► **Subventions et participations**

Elles ont subi une augmentation de 2,9 M€ (+7,4 %) liée principalement :

- Au paiement de la subvention spéciale de 2013 au Quai pour 500 k€ qui n'avait pas été budgété,
- A l'augmentation de la subvention versée au CCAS (+750 k€).
- A l'augmentation de la subvention versée pour financer les rythmes scolaires dans les écoles publiques (106 k€ en 2013 portée à 243 k€ en 2014 en année pleine),
- A la mise en place, à partir de septembre 2014 de la première heure de stationnement gratuite pour 284 k€.

► **Des recettes de fonctionnement qui croissent faiblement compte tenu de la réduction des dotations de l'Etat**

Les recettes de fonctionnement affichent une augmentation de 4,7 M€ soit 2,1% entre le CA 2013 et le CA 2014 mais une fois retranchées les recettes liées aux cessions d'immobilisation, elles ne progressent en réalité que de 1,6 %.

RECETTES	CA 2013	CA 2014	Evolution en M€	Evolution en %
Produit fiscal	92,6	94,4	1,8	2,0%
Dotations d'Etat (DGF + DSU+ DNP)	53,2	52,4	-0,8	-1,5%
Dotations d'Agglomération	29,4	28,4	-1,0	-3,4%
Allocations compensatrices	5,4	5,1	-0,3	-5,6%
Recettes d'exploitation et divers	41,5	46,5	5,0	12,0%
Total en M€	222,1	226,8	4,7	2,1%
Total hors cessions en M€	221,4	224,8	2,7	1,6%

► **Fiscalité**

La hausse du produit des impôts locaux résulte à la fois de la croissance réglementaire des bases fiscales et de la croissance de l'assiette (+1,8 M€). Elle permet d'absorber la baisse de 2,1 M€ qui affecte à la fois les dotations de l'Etat, les dotations d'agglomération et les allocations compensatrices.

► **Dotations d'Etat**

Elles affichent un recul de 0,8 M€ compte tenu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 1,46 M€ (-3,6 %) partiellement compensée par la hausse de 0,7 M€ de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

► **Recettes d'exploitation et divers (5 M€ soit + 12%)**

Ces recettes incluent:

- Les autres taxes et impôts (solde du chapitre 73 *Impôts et taxes*) pour 13 M€,
- Les participations de l'Etat subissent une hausse notable compte tenu du versement en année pleine du fonds d'amorçage des rythmes scolaires (0,3 M€ en 2013 ; 1,2 M€ en 2014),
- Les recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus : on peut constater une hausse à la fois des droits de stationnements sur les parkings concédés suite à la renégociation de la délégation de service public des parkings Marengo, Haras et Bressigny qui a rapporté 0,5 M€ supplémentaires en 2014 et des droits d'entrée dans les équipements à caractère sportif ont augmenté de 1,4 M€ entre le CA 2013 et le CA 2014 compte tenu de l'ouverture de l'équipement aqua-ludique Aqua Vita qui a enregistré à lui seul 1,5 M€ d'entrées l'année dernière ;
- Les redevances à caractère culturel restent stables à 0,5 M€.
- Les produits de cessions : ils s'élèvent à 2 M€ en 2014 contre 0,7 M€ en 2013 (+1,3 M€);

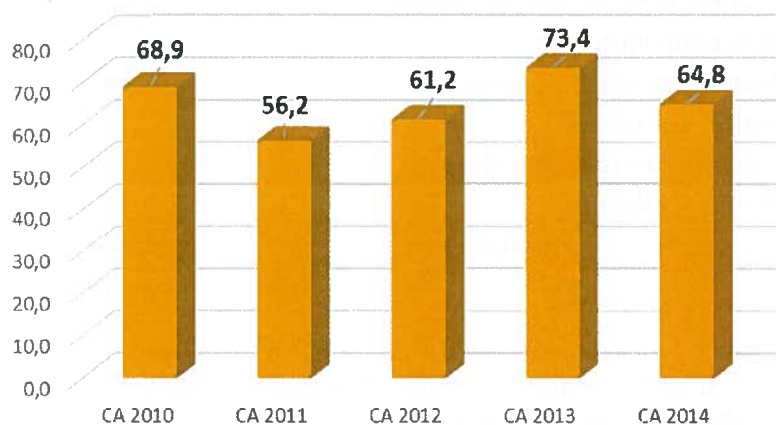
5. L'INVESTISSEMENT

► **Les dépenses d'investissement**

De manière à distinguer les dépenses d'investissement - qu'il s'agisse de travaux, de subventions d'équipement, d'avance ou de participations dans les ZAC - des remboursements liés à la dette de la collectivité, il est d'usage de présenter les dépenses réelles d'investissement en deux temps : les dépenses d'investissement hors dette d'une part et les remboursements du capital de la dette d'autre part.

Les dépenses d'investissement 2014 ont retrouvé un niveau proche de 2012 plus raisonnable au regard de la capacité d'autofinancement de la ville. Ces dépenses ont été ramenées à 51,3 M€ au BP 2015.

**EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
ENTRE 2010 ET 2014**



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

► Les dépenses d'investissement par opération

Avec 64,8 M€ de dépenses d'investissement (hors dette), 2014 est une année où les marges de manœuvre de la nouvelle municipalité se sont révélées très étroites dès lors que la maîtrise du recours à l'emprunt était affichée comme une priorité, et alors que 18% du budget d'investissement était fléché vers Aqua Vita (11,7 M€) et 20,7% vers les ZAC (13,4 M€).

La présentation des dix principales opérations d'investissement pour 2014 atteste de l'impact financier de projets décidés par la précédente majorité.

Opérations	2014
Centre aqua-récréatif Aqua Vita	11,7
ZAC Capucins	4,6
ZAC Patton Elysée - Centre des congrès	3,5
Plan d'urgence de la voirie	3,4
ZAC La Roseraie	2,8
Participation Plate-forme informatique	2,7
Parc des expositions - extension	2,1
Programme de logement	2,0
Berges de Maine	1,7
Acquisitions de terrains	1,1
TOTAL en M€	35,6

► Les dépenses d'investissement par secteur

Les investissements par secteur	2014
Habitat, Logement et Urbanisme	17,5
Sports et Loisirs	14,2
Circulation, stationnements et déplacements	8,9
Administration et pilotage	8,3
Environnement, parcs et jardins	4,1
Education enfance	3,5
Développement économique	2,6
Action Culturelle	2,1
Solidarité et cohésion sociale	2,0
Berges de Maine	1,7
TOTAL en M€	64,8

Le secteur de l'Habitat, du Logement et de l'Urbanisme se positionne au 1er rang des secteurs bénéficiaires de crédits d'investissement en raison des dépenses liées aux zones d'aménagement concerté (13,4 M€) concernant les secteurs Capucins, Desjardins, de la Roseraie et le projet de nouveau Centre des congrès, abandonné mais non budgété.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Il est suivi en 2^{ème} position par le secteur des sports et loisirs (avec Aqua Vita (11,7 M€), la construction du centre de formation du SCO (0,3 M€), la création de la nouvelle base d'aviron (0,2 M€) et diverses grosses réparations des stades, piscines, des salles de sport et de la patinoire). La Voirie arrive en 3^{ème} place, avec 3,4 M€ consacrés au plan d'urgence Voirie (3,7 M€ lorsque l'on intègre les reports) auxquels il faut rajouter entre autres 0,8 M€ pour la 1^{ère} phase de rénovation du Pont de la Haute Chaîne, 0,6 M€ relatifs à l'étude et la mise en place de zones limitées à 30 km/h.

► **Les recettes d'investissement (hors gestion de trésorerie)**

RECETTES	CA 2013	CA 2014	Evolution en M€	Evolution en %
Emprunt	25,0	35,4	10,4	41,6%
FCTVA et TLE	5,8	6,5	0,7	11,8%
Subventions d'investissement reçues	13,3	9,8	-3,5	-26,2%
Autres	1,1	3,6	2,5	227,9%
Total en M€	45,2	55,3	10,1	22,3%

Les recettes d'investissement ont augmenté de 10,1 M€ soit 22,3%.

Conséquence des choix d'investissement effectués sous le mandat précédent, le recours à l'emprunt a augmenté par rapport à 2013 en dépit des 15 M€ d'emprunt annulés au moment du budget supplémentaire de juin 2014. Sans le changement de majorité, l'emprunt aurait atteint 50 M€ (soit + 100% par rapport à 2013).

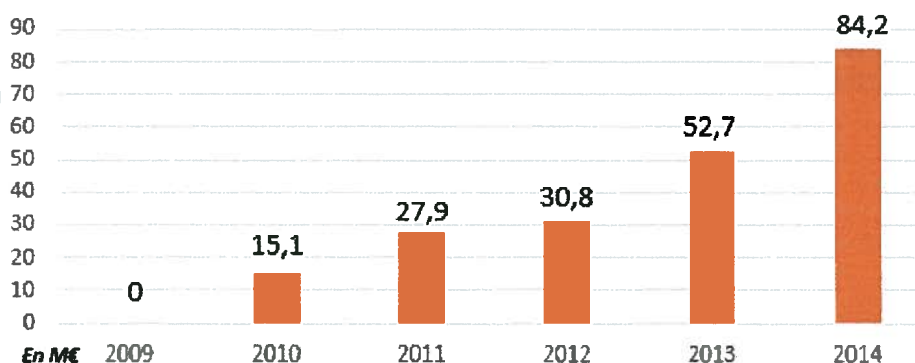
L'augmentation des autres recettes est essentiellement due aux 2 M€ touchés par la Ville au titre des droits dits « d'entrée » de la délégation de service public pour le parking Saint Laud 2.

L'emprunt pèse pour 54,6% du financement des 64,8 M€ de dépenses d'investissement.

6. UNE DETTE EN PROGRESSION INQUIETANTE

► **L'encours de la dette**

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE
ENTRE 2009 ET 2014
(31/12/N)
-BUDGET PRINCIPAL-



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

La Ville d'Angers a longtemps été reconnue pour la gestion dynamique de sa dette qui lui a permis à partir de 2001 de bénéficier d'une dette nulle. La Ville a de nouveau recouru à l'emprunt à partir de 2010. Ce dernier aurait crû de 100 M€ entre 2010 et 2014 avant que l'actuelle majorité n'annule au cours de l'exercice 2014 près de 15 M€.

L'encours (soit le stock) de dette au 31 décembre 2014 est de 84,2 M€. Il est composé de 9 prêts.

Un peu plus de 35 M€ de prêts ont été mobilisés en 2014 :

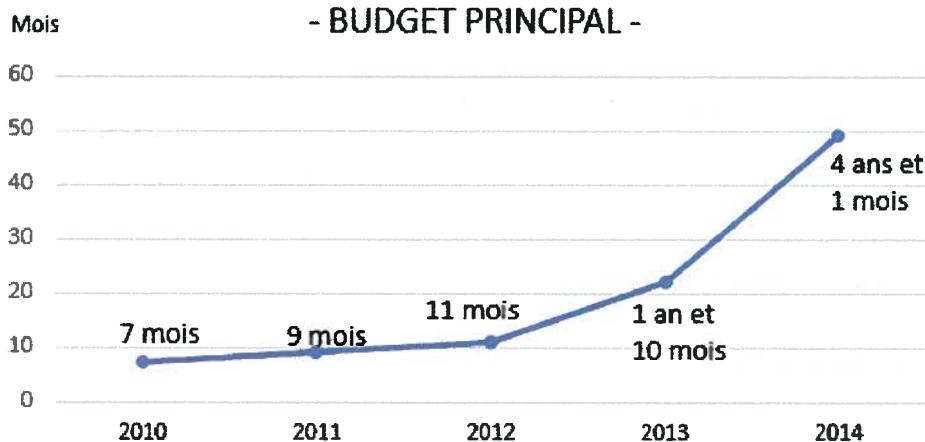
- 15,4 M€ avec la Caisse des dépôts et consignations sur 25 ans sur un taux révisable basé sur l'inflation + 1,19% contracté dès décembre 2013 et libéré début 2014,
- 15 M€ sur 20 ans au taux fixe de 2,15% avec la Société générale,
- 5 sur 15 ans avec le Crédit coopératif au taux fixe de 1,6 % pendant 7 ans puis Euribor 3 mois +1,2% pendant les 8 années suivantes.

► **La capacité de désendettement**

Elle traduit le temps nécessaire au remboursement de l'ensemble du capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est désormais de 4 ans et un mois. Un niveau qui évolue défavorablement compte tenu de la hausse de la dette et de la baisse de l'épargne.

**EVOLUTION DE LA CAPACITE DE
DESENDETTEMENT ENTRE 2010 ET 2014
- BUDGET PRINCIPAL -**



► **La gestion de trésorerie, les OCLT**

Des prêts particuliers, les OCLT (ouverture de crédits à long terme), permettent sous forme de prêt classique de bénéficier d'une fonction de ligne de trésorerie. Ces mouvements sont retranscrits en dépenses et en recettes dans la comptabilité de la collectivité. Ils s'élevaient à 7,6 M€ en 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

7. LE NIVEAU DE REALISATION DU BUDGET 2014

L'écart entre le montant des crédits voté en fonctionnement au BP 2014 et celui constaté au compte administratif permet de mesurer la qualité de la prévision budgétaire.

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	Evolution en M€	Evolution en %
Charges de personnel	110,6	111,3	0,7	100,7%
Frais de fonctionnement	50,9	51,1	0,2	100,4%
Subventions de fonctionnement	39,4	42,1	2,7	106,7%
Total en M€	200,9	204,5	3,6	101,8%

Les dépenses de fonctionnement dépassent de 3,6 M€ les crédits prévus au budget primitif. Cela résulte principalement des subventions de fonctionnement puisqu'une bonne partie des subventions versées au sport de haut niveau était sous l'ancienne majorité voté seulement en cours d'année.

Les recettes de fonctionnement connaissent les mêmes difficultés de sincérité budgétaire avec un produit supérieur de 8,2 M€ aux prévisions (hors cessions comptabilisées en investissement au BP).

RECETTES	BP 2014	CA 2014	Montant en M€	Montant en %	Commentaires
Produit fiscal	94,2	94,4	0,2	100,3%	DNP non inscrite au BP (2,3 M€)
Dotations d'Etat (DGF + DSU+ DNP)	49,9	52,4	2,5	105,0%	
Dotations d'Agglomération	28,4	28,4	0,0	0,0%	
Allocations compensatrices	5,1	5,1	0,0	0,0%	
Recettes d'exploitation	39,0	46,5	7,5	119,2%	+2,4 M€ droits de mutation à titre onéreux; +2 M€ produits de cessions; +1,6 M€ de versements de la CAF pour les crèches et garderies; +1,2 M€ de versement d'autres organismes
Total en M€	216,6	226,8	10,2	104,7%	
Total hors cessions en M€	216,6	224,8	8,2	103,8%	

CONCLUSION

En dépit des efforts menés par la nouvelle équipe municipale pour mettre en œuvre son programme tout en maîtrisant au mieux le recours à l'emprunt, **le compte administratif de l'année 2014 confirme la persistance des signaux d'alerte identifiés dès avril 2014.**

Le budget 2015 s'est efforcé d'apporter une première réponse en stabilisant l'autofinancement brut par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un programme d'investissement raisonnable limité à 51,3 M€.

➔ BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Le Compte Administratif 2014 se présente de la façon suivante (en k€) :

	CA 2014
<i>Fonctionnement</i>	
Recettes	173,4
Dépenses	149,3
Autofinancement	24,1
<i>Investissement</i>	
Dépenses	35,2
Recettes	13,7
Solde investissement	-21,5
Résultat exercice 2014	2,6
Résultat de clôture	558,8

En k€

L'exercice 2014 est légèrement excédentaire. Les résultats reportés permettent un résultat de clôture de 558,8 k€.

➔ BUDGET CHAUFFERIES URBAINES

Le Compte Administratif 2014 se présente de la façon suivante (en k€) :

	CA 2014
<i>Fonctionnement</i>	
Recettes	1593,0
Dépenses	878,0
Autofinancement brut	715,0
Annuité (C+I)	1025,0
Autofinancement net	-310,0
<i>Investissement</i>	
Dépenses	3782,0
Recettes	4458,0
Solde investissement	676,0
Résultat exercice 2014	366,0
Résultat de clôture	1000,3

En k€

Le résultat de l'exercice s'élève à 366 k€. Le résultat de clôture atteint 1 000 k€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

La clôture de l'exercice 2014 fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

► Balance générale de l'exercice

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	227 810 769,94	86 885 608,68	314 696 378,62
Dépenses	221 940 501,46	78 913 393,85	300 853 895,31
Résultat de l'exercice	5 870 268,48	7 972 214,83	13 842 483,31

► Résultats cumulés

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exercice	5 870 268,48	7 972 214,83	13 842 483,31
Résultat antérieur reporté	8 022 511,79	-15 706 391,10	-7 683 879,31
Résultat de clôture avant restes à réaliser	13 892 780,27	-7 734 176,27	6 158 604,00
Restes à réaliser	0	-5 095 263,00	-5 095 263,00
Résultat de clôture	13 892 780,27	-12 829 439,27	1 063 341,00

BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

► Balance générale de l'exercice

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	173 414,67	13 651,07	187 065,74
Dépenses	149 306,81	35 190,00	184 496,81
Résultat de l'exercice	24 107,86	-21 538,93	2 568,93

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

► Résultats cumulés

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exercice	24 107,86	-21 538,93	2 568,93
Résultat antérieur reporté	402 821,47	153 436,79	556 258,26
Résultat de clôture avant restes à réaliser	426 929,33	131 897,86	558 827,19
Restes à réaliser	0,00	-66 157,06	-66 157,06
Résultat de clôture	426 929,33	65 740,80	492 670,13

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIES URBAINES

► Balance générale de l'exercice

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	1 592 894,32	4 458 367,34	6 051 261,66
Dépenses	1 205 218,89	4 480 023,09	5 685 241,98
Résultat de l'exercice	387 675,43	-21 655,75	366 019,68

► Résultats cumulés

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exercice	387 675,43	-21 655,75	366 019,68
Résultat antérieur reporté	-791 600,42	1 425 869,28	634 268,86
Résultat de clôture avant restes à réaliser	-403 924,99	1 404 213,53	1 000 288,54
Restes à réaliser	0,00	-30 000,00	-30 000,00
Résultat de clôture	-403 924,99	1 374 213,53	970 288,54

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Au vu des résultats constatés ci-dessous, il peut être proposé les affectations des résultats ci-dessous :

► **Budget principal**

Constatant

En section de fonctionnement, un résultat excédentaire de **13 892 780,27 €** ;

En section d'investissement, un résultat de **-7 734 176,27 €** qui, une fois retranchés les reports de **5 095 263€**, s'élève à **-12 829 439,27 €** ;

Décide d'affecter :

- **12 829 440 €** au titre des excédents de fonctionnement capitalisés (R1068)

Décide d'inscrire le solde au titre des reports à nouveau en section de fonctionnement

► **Budget annexe Boucle optique angevine**

Constatant

En section de fonctionnement, un résultat de **+ 426 929,33 €** ;

En section d'investissement, un résultat de **+131 897,86 €** qui, une fois déduits les reports de **66 157,06€**, s'élève à **+65 740,80 €** ;

Décide d'inscrire au titre des reports à nouveau :

- **426 929,33 €** sur le solde d'exécution de la section de fonctionnement (R002) ;
- **131 897,86** sur le solde d'exécution de la section d'investissement (R001).

► **Budget annexe Chaufferies urbaines**

Constatant

En section de fonctionnement, un résultat de **-403 924,99 €** ;

En section d'investissement, un résultat de **+1 404 213,53 €** qui, une fois déduits les reports de **30 000 €**, s'élève à **+1 374 213,53 €** ;

Décide d'inscrire au titre des reports à nouveau :

- **403 924,99 € en déficit de fonctionnement reporté (D002) ;**
- **+1 404 213,53 € sur le solde d'exécution de la section d'investissement (R001).**

Après vous avoir présenté le Compte administratif du budget principal et de ses budgets annexes Boucle optique angevine et Chaufferies urbaines de l'exercice 2014 de la Ville d'Angers,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion du Trésorier,
Considérant l'avis de la Commission des Finances du 18 juin 2015
Considérant que Monsieur le Maire a quitté momentanément la séance lors du vote,

DELIBERE

Déclare que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes Boucle optique angevine et Chaufferies urbaines établi pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier principal de la trésorerie municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Approuve le Compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal et des budgets annexes de la Ville d'Angers,

Procède à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes tel que proposé plus haut.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Compte de gestion et Compte administratif :

Abstentions: 10, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Affectation des résultats de l'exercice 2014 :

Abstention : 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoît PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-259**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Exercice 2015 - Budget Principal et budgets annexes - Budget Supplémentaire.

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS,*

EXPOSE

BUDGET PRINCIPAL

La balance générale du budget supplémentaire, y compris les mouvements d'affectation des résultats et des restes à réaliser, s'établit à 16 467 811€ en dépenses et en recettes, réparties comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT.....614 817 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT.....15 852 994 €**

Le financement de ce budget supplémentaire est assuré par l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2014, des ajustements d'opérations et des recettes nouvelles.

1 Les crédits nouveaux en section de fonctionnement

• Des recettes de fonctionnement moins élevées que prévues

La notification tardive du montant des impôts et des dotations qui seront versés pour l'années 2015 à la Ville d'Angers s'est révélée moins favorable que prévu au budget primitif (-1,8 M€) et traduit le net désengagement financier de l'Etat.

Cette baisse résulte d'une dotation globale de fonctionnement en forte diminution de 1,7 M€, qui passe de 36,4 M€ à 34,7 M€ et d'un produit sur la fiscalité ménages inférieur de 0,8 M€ à nos prévisions.

Elle est cependant contrebalancée par l'annonce de recettes à percevoir supérieures aux prévisions de :

- + 285 k€ pour la dotation de solidarité communautaire ;
- + 215 k€ pour la dotation nationale de péréquation ;
- + 120 k€ pour le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales) ;
- + 116 k€ pour les allocations compensatrices.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

● **Des dépenses de fonctionnement à réajuster**

Des crédits supplémentaires sont votés pour :

- Ajuster les crédits de nettoyage aux besoins de l'année ;
- Inscrire un complément de 150 k€ à la subvention votée au budget primitif pour l'ASEA (Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) ;
- Transférer des crédits ANRU de l'investissement vers le fonctionnement compte tenu de la nature des dépenses à venir ;
- D'augmenter de 100 k€ les prestations de service payées au SCO compte tenu de sa montée en ligue 1, montant compensé en recettes par un loyer revalorisé de 100 k versé par le club pour le stade J. Bouin.

2 Les crédits nouveaux en section d'investissement

Les différentes mesures d'ajustement de la section d'investissement à la situation financière de la collectivité se présentent comme suit (mouvements réels):

● **Des cessions qui font augmenter les recettes d'investissement**

La réalisation prochaine de la cession d'un immeuble Promenade du Bout du Monde permet de prévoir 950 k€ de recettes auxquelles s'ajoutent 762 k€ de régularisations de produits de cessions intervenues en 2013 et 2014.

A cela s'ajoutent 800 k€ de remboursement d'avance de trésorerie concernant la ZAC Thiers Boisnet.

● **Des projets d'investissement qui profitent de la hausse des recettes d'investissement**

- Grâce à la cession de 950 k€ citée plus haut, 940 k€ de crédits supplémentaires sont inscrits pour renforcer les travaux en cours actuellement Promenade du Bout du Monde ;
- 500 k€ de crédits supplémentaires pour rénover intégralement la piste d'athlétisme du Lac de Maine en vue des Championnats de France de l'été 2016 qui seront financés par l'indemnisation des malfaçons que l'entreprise initialement chargée des travaux va devoir verser à la Ville ;
- 456 k€ de participation à la ZAC Patton Elysée ;
- Des travaux réalisés pour le compte de l'EPARC (et qui seront remboursés à la ville par l'établissement public) de 120 k€ ;
- Des travaux de rénovation du stade Jean Bouin (sanitaires, sols...) pour 85 000€.

3 Les restes à réaliser en investissement

Ces restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non liquidées de l'exercice 2014 pour lequel un report a été demandé sur l'exercice 2015.

Aucun reste à réaliser n'a été demandé en recette ; les restes à réaliser votés au BS concernent donc exclusivement des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 5 095 263€ et concernent de multiples opérations (ex : Berges de Maine pour 455 k€, Centre des congrès (226 k€), locaux CCAS Chemellier (171 k€), base d'aviron (66 k€)).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

4 L'affectation des résultats de l'exercice 2014

Les résultats de l'exercice 2014 s'élèvent à 13,9 M€ contre 27,3 M€ en 2013.

Pour autant, les résultats 2014 avec +6,2 M€ sont nettement plus favorables qu'en 2013, année qui s'était achevée par un résultat de clôture de -1 M€ avant restes à réaliser.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exercice	5 870 268,48	7 972 214,83	13 842 483,31
Résultat antérieur reporté	8 022 511,79	-15 706 391,10	-7 683 879,31
Résultat de clôture avant restes à réaliser	13 892 780,27	-7 734 176,27	6 158 604,00
Restes à réaliser	0	-5 095 263,00	-5 095 263,00
Résultat de clôture	13 892 780,27	-12 829 439,27	1 063 341,00

L'excédent de fonctionnement constaté pour 13,9 M€ est affecté à hauteur de 12,8 M€ sur le 1068 pour couvrir le déficit d'investissement (-7,7 M€) et les reports (5,1 M€). La différence (1,1 M€) est inscrite en excédent de fonctionnement reporté (R002).

BUDGETS ANNEXES

① Budget Boucle optique angevine

Le budget supplémentaire reprend uniquement les résultats 2014 dont l'excédent de clôture se monte à 558 827,19 € ainsi que les reports de dépenses en investissement pour 66 157,06 €.

② Budget Chauffage urbaines

L'excédent de clôture 2014 est de 1 000 288,54 €, il résulte d'un déficit de fonctionnement de 403 924,99 € et un excédent d'investissement de 1 404 213,53€.

La section d'investissement est présentée en « suréquilibre », ce que permet la réglementation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget primitif pour l'exercice 2015,
Vu la Décision modificative n°1 du 26 mai 2015,
Vu la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2014

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Vu les annexes n°1, 2 et 3 jointes à la présente délibération,

DELIBERE

Approuve le Budget supplémentaire 2015 du Budget principal, du Budget annexe Boucle optique angevine et du Budget annexe Chaufferies urbaine.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



FONCTIONNEMENT			Recettes
Dépenses			
OPERATIONS REELLES	728 834	OPERATIONS REELLES	-448 523
Dont: Crédits de nettoyage bâtiments Subvention ASEA Crédits ANRU transférés de l'invst vers le fct Achat de prestations de service au SCO Convention Monuments historiques	158 800 150 000 131 000 100 000 40 000	Dont: Indemnisation suite à ctx piste athlétisme Lac de Maine Clôture ZAC Saint Léonard et Foulques Nerra Rembours CCAS suite à mise à dispo Revalorisation loyer stade Jean Boulin Ajustement dotation de solidarité communautaire Ajustement dotation nationale de péréquation Ajustement FPIC Ajustement allocations compensatrices Ajustement DSU Ajustement fiscalité ménages Ajustement DGF Sous-total Dotations et fiscalité	500 000 272 000 250 000 100 000 285 000 215 000 120 257 116 776 -84 837 -761 810 -1 666 000 -1 775 614
OPERATIONS D'ORDRE VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-112 017 -112 017	RESULTAT: EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE OPERATIONS D'ORDRE	1 063 340 0
TOTAL FONCTIONNEMENT	614 817		614 817

INVESTISSEMENT			Recettes
Dépenses			
OPERATIONS REELLES	2 566 334	OPERATIONS REELLES	2 668 351
Dont: Travaux Bout du monde Réfection piste d'athlétisme ZAC Patton Elysée Plan d'urgence de la Voirie Travaux EPARC Travaux stade Jean Boulin Végétalisation cœur de ville Baisse crédits invstt ANRU suite à transfert vers fct + vers ALM	940 000 500 000 456 000 400 000 120 000 85 000 56 000 -178 000	Dont: Produit cession immeuble promenade Bout du Monde Remboursement avance ZAC Thiers Boisset Régularisation produits cessions 2013-2014 Remboursement par EPARC des travaux réalisés par la Ville	950 000 800 000 761 811 120 000
RESULTAT: DEFICIT D'INVESTISSEMENT	7 734 177	RESULTAT: AFFECTATION AU COMPTE 1068	12 829 440
OPERATIONS D'ORDRE	467 220	OPERATIONS D'ORDRE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	355 203
REPORTS	5 095 263	REPORTS	-112 017
TOTAL INVESTISSEMENT	16 852 984		16 852 984

TOTAL GENERAL	16 467 811		16 467 811
----------------------	-------------------	--	-------------------

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		Recettes
<u>OPERATIONS REELLES</u>	0	<u>OPERATIONS REELLES</u>
		<u>RESULTAT</u>
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE
		426 929,33
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	426 929,33

INVESTISSEMENT		
Dépenses		Recettes
<u>OPERATIONS REELLES</u>	0	<u>OPERATIONS REELLES</u>
		<u>RESULTAT:</u>
		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE
		<u>REPORTS</u>
	66 157,06	131 897,86
TOTAL INVESTISSEMENT	66 157,06	131 897,86

TOTAL GENERAL	66 157,06	558 827,19
---------------	-----------	------------

FONCTIONNEMENT			Dépenses	Recettes
<u>OPERATIONS REELLES</u> Dont: Vente de fioul au nouveau délégataire de la Roseraie		140 000 140 000		<u>OPERATIONS REELLES</u> Dont: Vente de fioul au nouveau délégataire de la Roseraie Redevances versées par les fermiers et concessionnaires
<u>RESULTAT DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</u>		403 924,99		
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u> Dont: VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 400 0		<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>
TOTAL FONCTIONNEMENT		548 324,99		548 324,99

INVESTISSEMENT			Dépenses	Recettes
<u>OPERATIONS REELLES</u>		0		<u>OPERATIONS REELLES</u>
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		21 900		<u>RESULTAT: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</u>
<u>REPORTS</u>		30 000		<u>OPERATIONS D'ORDRE</u> Dont: VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT <u>REPORTS</u>
TOTAL INVESTISSEMENT		51 900		1 404 213,53 26 300 0 0

TOTAL GENERAL		600 224,99		1 978 838,52
----------------------	--	-------------------	--	---------------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-260**

ACTION SOCIALE - Pilotage de la politique

**Centre Communal d'Action Sociale d'Angers - Action Sociale - Action Gériatrique -
Présentation des principaux éléments du bilan d'activité du CCAS d'Angers - Année 2014**

Rapporteur : *Françoise LE GOFF*,

EXPOSE

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers, établissement public, a pour finalité de lutter contre les précarités et prévenir les effets du vieillissement. Il a pour objectifs :

- Améliorer l'accès à une offre diversifiée qui sait s'adapter aux besoins individuels et collectifs,
- Agir aux côtés des plus vulnérables en les associant collectivement dans la construction de nouvelles réponses,
- Impulser des dynamiques solidaires et citoyennes et promouvoir le pouvoir d'agir en lien avec les partenaires.

Conformément aux engagements du Maire d'Angers, Président du Centre Communal d'Action Sociale, l'action et l'intervention du CCAS doivent être présentées et valorisées au cours de plusieurs séances du Conseil Municipal, chaque année.

Sont présentés au cours de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2015, les principaux éléments du rapport d'activité du CCAS d'Angers, au titre de l'année 2014.

L'action sociale :

- La fréquentation du CCAS par les Angevins
- La part de ménages des quartiers demandeurs d'aides au CCAS
- Les modalités de lutte contre les précarités économiques et relationnelles
- Le nombre d'angevins accompagnés dans leur parcours d'insertion
- Les grands axes de travail pour demain

L'action Gériatrique

- Le nombre d'angevins sollicitant les services du CLIC
- Le nombre d'aidants soutenus
- L'activité du Service de Soutien à Domicile, du Service Animation et Vie Sociale, des Etablissements d'hébergement des personnes âgées (EHPAA et EHPAD) du service Restauration
- Les grands axes de travail pour demain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Prend acte de la présentation du Bilan d'Activité 2014 du CCAS d'Angers.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-261

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation et modernisation du Centre de Congrès - Marché de maîtrise d'œuvre - Constitution du jury - Election des membres

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

EXPOSE

Le Centre des Congrès d'Angers construit en 1983, nécessite d'être rénové pour permettre à Angers de rester une destination attractive pour les manifestations, congrès, salons, conventions, spectacles, concerts et festivals avec notamment un festival de rang national, le festival premiers plans, et la mise à disposition du bâtiment à l'Orchestre National des Pays de la Loire. La concurrence est en effet importante au niveau national et régional. Citons notamment les villes les plus proches : Rennes, La Baule, Nantes, Saint Malo ou Tours qui ont investi ou vont investir de manière significative pour améliorer leurs équipements de congrès. Angers ambitionne de renforcer son positionnement sur le marché des rencontres d'affaires, grâce à un centre des congrès moderne, mis aux normes et intégrant de nouveaux services. Positionné en centre-ville, ouvert sur le jardin des plantes et prochainement relié par le tramway à la gare TGV, il sera un outil emblématique de la filière végétale angevine et de son pôle industriel.

Le projet consiste en la rénovation et la modernisation du site actuel.

Il devra permettre de :

- mettre à niveau et aux normes un équipement vieillissant et accroître, à ce titre, ses performances techniques en le dotant de dispositifs modernes,
- augmenter le confort d'usage en améliorant les conditions d'accueil du public (Scénographie : son, lumière, etc.) et d'activités du personnel,
- réaménager le Grand Auditorium, la salle Grand Angle,
- créer une nouvelle salle polyvalente de 400m² en rez-de-jardin,
- redynamiser l'attractivité commerciale en élargissant la gamme des espaces d'accueil avec le renforcement d'installations spécialisées et en développant la modularité des espaces,
- redéfinir ses relations avec son proche environnement et notamment avec une ouverture vers le jardin,
- retravailler l'enveloppe extérieure du bâtiment afin de renforcer l'identité du site et de requalifier ainsi son image.

Le cout des travaux est estimé à 13 420 000.00 € HT soit 16 104 000.00 € TTC valeur Janvier 2015.

Pour réaliser ce projet, et conformément à la possibilité offerte par l'article 74 du code des marchés publics, le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé sous la forme d'une procédure négociée qui nécessite la désignation d'un jury.

Ce jury est composé, en application des articles 22 et 24 du code des marchés publics, comme suit :

- Monsieur le Maire ou son représentant,
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 5 membres suppléants élus dans les mêmes conditions

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Après constitution des listes, il vous est proposé d'élire les membres titulaires et suppléants, pour ce jury :

Liste 1 :

- Membres élus titulaires :

- Madame C. Leblanc
- Monsieur JM. Verchère
- Monsieur D. Dimicoli
- Monsieur A. Fouquet
- Monsieur G. Mahé

- Membres élus suppléants :

- Monsieur JP. Bernheim
- Monsieur B. Dupré
- Monsieur R. Brancour
- Madame I. Le Manio
- Madame E. Lemoine-Maulny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Approuve le programme de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de rénovation et de modernisation du centre de congrès,

Autorise le lancement d'une procédure négociée de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation et de la modernisation du centre de congrès,

Constitue le jury et élit comme membre du jury (en application des dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics) :

- Membres élus titulaires :

- Madame C. Leblanc
- Monsieur JM. Verchère
- Monsieur D. Dimicoli
- Monsieur A. Fouquet
- Monsieur G. Mahé

- Membres élus suppléants :

- Monsieur JP. Bernheim
- Monsieur B. Dupré
- Monsieur R. Brancour
- Madame I. Le Manio
- Madame E. Lemoine-Maulny

Confie au jury ainsi désigné le soin de proposer à Monsieur le Maire la liste des équipes admises à concourir,

Décide que le représentant de l'ordre des architectes, membre du jury, sera indemnisé de ses frais de déplacement à l'occasion des jurys de concours,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-262

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Construction d'une nouvelle patinoire - Validation du programme - Concours de maîtrise d'œuvre - Constitution du jury - Election des représentants - Mandat de travaux confié à la Société Publique Locale de l'Anjou (SPL de l'Anjou)

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Suite à la décision du Conseil Municipal du 30 mars 2015 validant l'implantation de la future patinoire sur le site Saint Serge, avec une jauge de 2 500 places extensible à 3 500, la collectivité en relation avec les associations et le programmiste ont élaboré le programme définitif qui permet de lancer la consultation d'architectes, et de confier à la Société Publique Locale de l'Anjou (SPL de l'Anjou) la mission de réalisation.

Ce site a été retenu en considérant un certain nombre d'atouts et notamment le fait d'être bien desservi par la première ligne de tramway, de bénéficier d'une zone de chalandise importante car située à proximité directe de l'Université, de la Bibliothèque Universitaire, et aussi du multiplexe, dans une polarité assez fortement axée sur la jeunesse.

Le programme de cette opération dont la validation est proposée comprend :

- un hall avec des bureaux administratifs et des locaux clubs bénéficiant de ses propres entrées,
- une piste de glace principale de 60 m x 30 m au centre, avec une tribune de 2 500 places extensible à 3 500, des annexes vestiaires, sanitaires, locaux techniques et salle de musculation,
- une piste annexe de 56 m x 26 m entourée d'un espace glisse extérieur, de locaux d'accueil, de stockage réservé aux patins, de vestiaires et sanitaires,
- des locaux techniques, un dispositif de contrôle des accès et les équipements nécessaires au fonctionnement de la patinoire
- un espace café-restauration pour la piste et ouvert sur l'extérieur prévu en gestion déléguée,
- un parking en sous sol de 300 places permettant de répondre aux besoins de la ZAC Saint Serge à terme est intégrée au programme afin de bénéficier de l'opportunité de l'insérer en sous œuvre du bâtiment et d'assurer une cohérence architecturale du projet. L'investissement n'étant pas strictement justifié au regard des besoins très ponctuels de la patinoire, le portage et l'exploitation du parking sera confié en délégation.

L'estimation prévisionnelle des travaux au stade programme est de 20 764 000 € H.T. auxquels s'ajoute un montant de 3 555 000 € H.T. pour la réalisation du parking en sous sol desservant l'ensemble de la ZAC.

La réalisation est envisagée pour une livraison fin 2018.

Le Conseil Municipal du 24 novembre 2014 a donné mandat à la SPL de l'Anjou pour la 1^{ère} phase de suivi jusqu'au lancement de la publicité du concours de maîtrise d'œuvre.

A la suite de cette mission, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), il vous est proposé de déléguer à la Société Publique Locale de l'Anjou le soin de faire réaliser cet ouvrage au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les dispositions du contrat.

Il est proposé de confier à la SPL de l'Anjou un mandat pour le suivi de la réalisation de la patinoire selon le programme exposé précédemment.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

La SPL de l'Anjou, Mandataire, agit au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, mandant, elle est tenue à une parfaite transparence dans la réalisation de sa mission. La Ville d'Angers garde la maîtrise des choix et des décisions essentiels :ancements des appels d'offres, modification du programme, arrêt des budgets correspondants, attribution des marchés aux bureaux d'études et entreprises, décision de réceptionner les ouvrages.

Les principales missions confiées à la SPL de l'Anjou seront les suivantes :

- mission de mise en œuvre des conditions techniques et administratives et mise au point des dossiers d'autorisation,
- préparation, signature et suivi des contrats d'assurance, de coordination sécurité-chantier et de contrôle technique,
- préparation du choix des partenaires techniques par la collectivité, signature et gestion des contrats correspondants,
- préparation pour l'approbation par la collectivité des avant-projets et accord sur le projet,
- préparation du choix des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion desdits contrats par la collectivité,
- versement de la rémunération des partenaires techniques et du prix des travaux et plus généralement de toutes sommes dues à des tiers,
- suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- préparation de la réception de l'ouvrage par la collectivité, ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

En contrepartie de l'ensemble des missions qui lui sont confiées, la rémunération de la Société est fixée à 3 % HT du montant prévisionnel HT de l'ouvrage, intégrant les travaux et honoraires de la patinoire (hors parking) et estimé à ce jour à 25 000 000 € HT. La mission de la SPL de l'Anjou s'achèvera à la fin du délai de parfait achèvement de l'ouvrage et à la remise de l'arrêté des comptes définitifs.

Pour réaliser ce projet, il est proposé de lancer un concours d'architecture intégrant le choix de trois candidats à concourir, indemnisés sur la base d'une prime forfaitaire de 90 000 € net pour chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la patinoire nécessite la désignation d'un jury.

Ce jury est composé, en application des articles 22 et 24 du code des marchés publics. comme suit :

- Monsieur le Maire ou son représentant,
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 5 membres suppléants élus dans les mêmes conditions

Après constitution des listes, il vous est proposé d'élire les membres titulaires et suppléants, pour ce jury :

Liste 1 :

- Membres élus titulaires :

- . Madame R. Bienvenu
- . Monsieur J.M. Verchère
- . Monsieur D. Dimicoli
- . Monsieur G. Latté
- . Monsieur L. Belot

- Membres élus suppléants :

- . Monsieur A. Augelle
- . Monsieur B. Dupré
- . Monsieur R. Brancour
- . Madame J. Robinson Behre
- . Madame R.M. Véron

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve la convention de mandat de travaux pour la réalisation de la patinoire sur la base du programme validé avec la SPL de l'Anjou

Autorise le Monsieur le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer cette convention

Autorise le lancement du concours d'architecture et la sélection de trois candidats admis à concourir.

Attribue d'une prime forfaitaire de 90 000 € net pour chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

Constitue un jury et élit comme membres du jury :

- Membres élus titulaires :

- . Madame R. Bienvenu
- . Monsieur J.M. Verchère
- . Monsieur D. Dimicoli
- . Monsieur G. Latté
- . Monsieur L. Belot

- Membres élus suppléants :

- . Monsieur A. Augelle
- . Monsieur B. Dupré
- . Monsieur R. Brancour
- . Madame J. Robinson Behre
- . Madame R.M. Véron

Décide que le représentant de l'ordre des architectes, membre du jury sera indemnisé de ses frais de déplacement à l'occasion des jurys de concours

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué


 **Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-263

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

**Création d'un comité d'éthique dans le cadre de la mise en œuvre du système de vidéo protection
- Désignation de représentants**

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a souhaité mettre en place un système global de vidéo protection sur son territoire afin de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens, sécuriser l'espace public, et augmenter le sentiment de sécurité des angevins.

La vidéo protection est également un outil mis à la disposition des forces de l'ordre pour faciliter l'élucidation d'un plus grand nombre d'affaires.

La mise en œuvre d'un tel système doit se conformer avec les obligations législatives et réglementaires, et garantir le respect des libertés publiques et individuelles.

Soucieuse de renforcer le droit des administrés, la Ville d'Angers souhaite créer un comité d'éthique en vue de garantir la neutralité, le contrôle et la transparence autour de la mise en place et du fonctionnement de ce dispositif.

Les fonctions du comité sont les suivantes :

1. Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires et des libertés publiques et privées fondamentales
2. Informer les citoyens sur les conditions d'utilisation du réseau de vidéo protection
3. Recevoir et répondre à leurs doléances
4. Examiner les demandes d'exercice du droit d'accès aux images enregistrées
5. Etablir un rapport d'activité annuel et formuler des recommandations au Maire sur les conditions de fonctionnement et l'impact du dispositif quant aux libertés individuelles et collectives
6. Elaborer une charte déontologique de la vidéo protection

Afin de répondre aux objectifs d'équilibre, d'indépendance et de pluralité, la composition est fixée de la manière suivante :

- le Maire ou son représentant
- 2 représentants du Conseil municipal dont un représentant de l'opposition municipale
- le bâtonnier de l'ordre des avocats
- un représentant de l'autorité judiciaire
- un professeur de la Faculté de droit
- un représentant de l'Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation (ADAVEM)

La désignation de ces personnes qualifiées sera fixée par arrêté du Maire.

La durée du mandat des membres du comité ne peut excéder la durée du mandat municipal en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, et L. 2211-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, article 2143-2 créant les conseils consultatifs

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

Considérant, pour siéger au Comité d'éthique les candidatures suivantes :

- Madame Jeanne ROBINSON-BEHRE
- Madame Estelle LEMOINE-MAULNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la création de ce comité d'éthique

Désigne comme représentants du Conseil Municipal : Madame Jeanne ROBINSON-BEHRE et Madame Estelle LEMOINE-MAULNY au sein du Comité d'éthique

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-264

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation Urbaine - Aménagement de la Maison du projet Belle Beille - Demande de permis de construire

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville d'Angers, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Belle Beille, souhaite l'installation d'une maison du projet sur le site de l'actuelle maison de quartier dite « maison de l'étang », située au cœur du quartier et identifiée par l'ensemble des habitants.

Le projet consiste en la restructuration du site actuel en lieu d'exposition et de concertation pour l'ensemble du projet ANRU, en l'aménagement d'une salle de réunion et en la réhabilitation des façades extérieures.

Une demande de permis de construire doit être déposée pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer la demande de permis de construire

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-265

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Association Régie de quartiers d'Angers - Avenant n°2 à la convention - Modification des modalités de versement de la subvention annuelle.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Les modalités de partenariat prévues par la politique de la Ville prévoient le dialogue et la coordination des acteurs engagés sur les quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la Ville. C'est dans ce contexte que la ville décide d'apporter son soutien aux côtés des autres partenaires, en complément des financements propres à l'association.

L'association Régie de quartiers d'Angers est un acteur majeur de la vie de la cité et de l'économie sociale et solidaire locale : elle exerce, de par ses statuts, une mission permanente d'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

La Ville d'Angers reconnaît cette mission d'intérêt général et souhaite l'aider à la réaliser. Pour cela la ville a conclu avec l'association une convention pluriannuelle de 2015 à 2017 (Del-2014-708 du 15 décembre 2014) prévoyant le versement par trimestre du montant de la subvention annuelle votée pour l'année en cours. Les difficultés de trésorerie actuelles de la Régie de Quartiers d'Angers encouragent un versement mensuel plutôt que trimestriel.

Un avenant à la convention initiale modifiant les modalités de versement de la subvention est donc proposé. Il prévoit des versements mensuels de la subvention annuelle adoptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 2 à la convention avec la Régie de quartiers d'Angers

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer l'avenant pré-cité.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-266

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Soutien aux associations - Attribution de subvention sur projet. - Avenant – Approbation.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville apporte son soutien financier pour l'année 2015 concernant les actions et animations des associations suivantes :

- Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs de Belle-Beille :
 - Partage de créations collectives
 - Formations de bénévoles avec les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs des Pays de la Loire
 - Temps fort en développant des partenariats intitulé « troc folies » avec Resto-Troc, le Centre Jacques Tati, Habitroc le 28 août 2015
 - 2^{ème} édition du Festival national des Savoirs en fête en octobre 2015
 - Participation aux filets solidaires à Belle-Beille en lien avec le CCAS

Il est proposé d'attribuer une subvention de 850 euros aux Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs.

- Association Angevine pour l'Extension des Communications (A.A.E.C.) Radio G pour ses actions éducatives :
 - nombreux ateliers radiophoniques ludiques, pédagogiques, d'insertion avec 16 partenaires différents (maisons de quartier, centres de loisirs, structures d'insertion, hôpitaux, écoles...) pour rendre les outils radiophoniques, journalistiques et de montage audio accessibles au plus grand nombre.
 - participation au programme de formations destinées aux bénévoles d'associations en avril 2015,
 - participation à Agora 2013 et sollicitation pour Agora 2015

Il est proposé d'attribuer une subvention de 6515 euros à l'association A.A.E.C. Radio G.

- Ludothèque Angevine :
 - Organisation de fêtes du jeu pour promouvoir le jeu et contribuer à créer du lien intergénérationnel et interculturel et favoriser les relations entre parents et enfants :
 - Fêtes de quartier (Rosaie et Monplaisir) en juin 2015
 - Fête mondiale du jeu le 30 mai 2015

Il est proposé d'attribuer une subvention de 6 800 euros à la Ludothèque Angevine par avenant n°2 à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

DELIBERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Attribue :

- une subvention de 850 euros aux Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs
- une subvention de 6515 euros à l'association A.A.E.C. Radio G
- une subvention de 6 800 euros à la Ludothèque Angevine par avenant n°2 à la convention

Approuve l'avenant n°2 à la convention avec l'association Ludothèque Angevine

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-267

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Angers Proximité - Projets 2015 - Maison de quartier du Haut des Banchais - Subvention et approbation d'un avenant - Association Déviation Réfléchie des Actions Culturelles et Sociales (DRACS) - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Avec le Fonds Angers Proximité, Angers souhaite développer une politique sociale et solidaire visant à un développement harmonieux entre ses territoires.

Au travers de ce fonds, la ville réaffirme ses engagements de solidarité en direction des territoires qui ne sont actuellement, retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville mais qui rencontrent des difficultés similaires. C'est pourquoi ce fonds « Angers proximité » a pour vocation de soutenir les projets en direction des îlots dits sensibles de notre ville qu'ils soient ou non en géographie prioritaire.

L'apport d'une démarche concertée de développement social et urbain a fait ses preuves sur les territoires angevins, et une approche globale des problématiques perçues sur ces territoires est une condition de la réussite du désenclavement, et du développement de ceux-ci.

La volonté est de soutenir sur ces îlots des projets qui s'intègrent dans une démarche de développement local appliquée à ces micros territoires, qui mobilisent les acteurs locaux, et les habitants.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution d'une subvention pour 1 projet pour un montant de 4 000 €.

- Un projet « Quartiers d'été » sur le quartier Deux-Croix Banchais, porté par la maison de quartier du Haut des Banchais pour un montant de 4 000 € ;

Ce projet fera l'objet d'un soutien par voie d'avenant à la convention initiale entre la maison de quartier du haut des Banchais et la ville d'Angers.

Par ailleurs, lors du Conseil municipal du 29 mai dernier, a été adopté le soutien à l'association DRACS (Déviation Réfléchie des Actions Culturelles et Sociales) pour le projet d'accompagnement à la structuration d'une organisation collective sur Savary prenant en compte les attentes des habitants et mobilisant les professionnels pour un montant de 27 000 €.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Le Maire à signer la convention accompagnant la subvention en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

DELIBERE

Autorise M. Le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à procéder, au titre du Fonds Angers Proximité, au versement de la subvention de 4 000 € pour l'action précitée (voir tableau joint) par la Mission Cohésion Sociale ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Adopte l'avenant à la convention avec la maison de quartier du Haut des Banchais ;

Autorise M. Le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à signer l'avenant à la convention avec la maison de quartier du Haut des Banchais ;

Adopte la convention avec l'association Déviation Réfléchie des Actions Culturelles et Sociales (DRACS) ;

Autorise M. Le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à signer la convention pré-citée.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



TH	Territoire	Porteur	Nom du projet	Personne chargée du dossier	Finalités objectives	Contenu déroulement	public visé	période de réalisation	Partenariat	BP Projet	Cofinancements demandés	Montant AP demandé	Montant validé
J	Deux-Croix Banchais	Maison de quartier du Haut des Banchais	Quartiers d'été	Alexandre BICYSKO	Faciliter le lien entre les habitants sur et entre les îlots des quartiers, en gardant le soud de s'adresser à l'ensemble des publics du territoire. Valoriser le quartier, ses habitants et son dynamisme, Consolidier l'animation sur certains îlots, Poursuivre la dynamique de partenariat d'été : Gestion, pour l'ensemble des partenaires de quartiers d'été, de la communication globale de la programmation Quartiers d'Été (animations partenariales sur 8 semaines en juillet et août) : coordination de l'élaboration du dépliant et de l'affiche (graphiste) + impression	Movi sports and games : 2 journées d'intervention sur l'îlot des Chesnales et 1 journée sur l'Ormale avec des animations autour des sports (kinball, bumball, pétanque...) des jeux (jeunes de pistes, jeux en bois...) et de la vidéo (diffusion de films). Soirées ciné plein air + barbecue le lundi et mardi. Promenons-nous dans les bois... : 3 journées d'intervention au square du Point du jour avec des animations autour du végétal (forêt, labyrinthe...). 2 soirées : sortie nocturne le mardi et repas trappeur le mercredi. Communication globale Quartiers d'Été : Gestion, pour l'ensemble des partenaires de quartiers d'été, de la communication globale de la programmation Quartiers d'Été (animations partenariales sur 8 semaines en juillet et août) : coordination de l'élaboration du dépliant et de l'affiche (graphiste) + impression	Les habitants du quartier Deux-Croix Banchais, et plus particulièrement les habitants des îlots concernés par les animations.	« Movi sports and games » : Du 20 au 22 juillet 2015 « Promenons-nous dans les bois... » : Du 10 au 12 août 2015 - La communication (dépliants, affiches) concernent l'ensemble de la programmation d'animations Quartiers d'Été (juillet et août) 01/07/2015	- Médiateurs sportifs de la ville d'Angers, centre Marcelle Méné, équipe de prévention ASEA, MQ les 3 Mêts + intervenants extérieurs pour l'animation des semaines. - Ensemble des partenaires Quartiers d'Été sur l'ensemble du projet	4 300 € : animations thématiques (2 150 € / semaine) - Fournitures, matériel pour les animations - Intervenants, rémunération des personnels 9 1 000 € : communication globale Quartiers d'Été : graphiste + Imprimeur	Aucun	5 300,00 €	4 000,00 €
												5 300,00 €	4 000,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-268

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Pascale MARCHAND, Conseillère Municipale

EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2015, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

L'association CROM organise, en novembre 2015, un évènement intitulé « Angers Likes Métal » qui se déroule en quatre étapes : trois concerts dans les bars « T'es Rock Coco » et « Jokers Pub », faisant office de tremplin pour une présélection de groupes amateurs angevins, et une soirée finale au Chabada avec une programmation de deux groupes professionnels et des groupes sélectionnés lors des tremplins.

L'association Paï-Paï organise une programmation de 15 soirées concerts, dans le café-concert « T'es Rock Coco » et dans le local de l'association, d'avril à juin 2015, permettant à un groupe amateur ou émergent angevin de se produire en première partie d'un groupe professionnel angevin ou extérieur à Angers. L'accès à ces concerts est gratuit pour les spectateurs et les conditions techniques et matérielles de diffusion sont professionnelles.

L'association Chœur et Orchestre De l'Anjou (CODA) crée un spectacle musical « La Périchole », opéra-bouffe de Jacques Offenbach, avec la participation de 70 choristes et musiciens amateurs. Ce spectacle s'est produit en juin 2015 à Angers et dans son agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Attribue dans le cadre du fond d'intervention culturel, les subventions suivantes, d'un montant total de 7 000 € à :

- ♦ Crom 2 500 €
- ♦ Paï-Paï..... 3 800 €
- ♦ Chœur et Orchestre De l'Anjou 700 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué


Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-269

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musée des Beaux Arts - Marché de prestations de surveillance - Prolongation du marché - Avenant

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Un marché de prestations de surveillance au musée des Beaux-Arts a été notifié le 1^{er} juillet 2011. Le titulaire désigné est la société GIP Grand Ouest, Rue du Paon – ZI de la Romanerie Nord – BP 30052 49181 Saint Barthélémy d'Angers Cedex.

Après une période initiale d'une année, ce marché a été reconduit trois fois et s'arrête donc au 30 juin 2015. Le montant forfaitaire mensuel était fixé à 14 689.94 €HT

Une nouvelle procédure a été lancée pour assurer la continuité de ce service, cependant le nouveau marché ne pourra débiter qu'à compter du 8 août 2015.

Dans ce cadre, il est proposé un avenant au marché existant allant du 1^{er} juillet au 8 août 2015 avec la société GIP Grand Ouest, afin de prolonger ce marché pour cette période. Le montant de l'avenant est calculé au prorata temporis du forfait mensuel prévu dans le marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant au marché n°11042001 pour les prestations de surveillance au musée des Beaux-Arts pour la prolongation du délai d'exécution

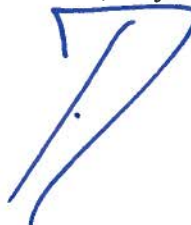
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant au marché.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 011, article 6282

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-270

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées et artothèque - Grille tarifaire - Extension des bénéficiaires du tarif réduit pour les entrées dans les musées - Mise en place d'un demi-tarif pour les abonnements "entreprises et collectivités" de l'artothèque - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

A la réouverture du musée des Beaux-Arts, une politique tarifaire avait été mise en place afin de toucher un public plus large et pour permettre de le fidéliser en diversifiant l'offre de services des musées. Différentes catégories tarifaires avaient été déterminées : plein tarif, tarif réduit, gratuité d'accès auxquelles une liste précise de bénéficiaires avait été annexée.

Aujourd'hui, dans le cadre d'un échange commercial avec la société « Les petits trains du Val de Loire », il convient d'étendre l'application du tarif réduit aux personnes ayant emprunté le petit train touristique.

Ainsi, chaque porteur d'un coupon détachable issu de la plaquette commerciale des « petits trains du Val de Loire » pourra bénéficier d'un tarif réduit d'entrée dans un des musées municipaux. Ce coupon sera valable pour deux personnes, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

D'autre part, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, il est proposé de créer un demi-tarif pour les abonnements « entreprises et collectivités » de l'artothèque.

Ainsi, le montant de l'abonnement pour 3 œuvres est proposé à 100 € et celui pour 5 œuvres à 165 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve la disposition tarifaire complémentaire s'appliquant au tarif réduit pour les entrées dans les musées

Décide d'une prise d'effet de cette disposition à compter du 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Approuve l'ajout d'un demi-tarif pour les abonnements « entreprises et collectivités » de l'artothèque

Impute les dépenses correspondantes au chapitre 70, article 7062 au budget principal de l'exercice en cours

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-271

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque Toussaint - Animations - Accueil de l'auteur Ousmane Diarra - Contrats

Rapporteur : Christine BLIN, Conseillère municipale

EXPOSE

Dans le cadre de ses animations, la Ville d'Angers a accueilli l'auteur Ousmane Diarra pour une rencontre avec le public et une lecture de son oeuvre à la Bibliothèque municipale Toussaint le jeudi 21 mai 2015.

En conséquence, un contrat de droits d'auteur est passé avec Ousmane Diarra pour un montant de 350 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve le contrat de droits d'auteur avec Ousmane Diarra ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat, ainsi que tout document y afférent,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 11.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-272

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Acquisition de documents rares - Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques (F.R.A.B.)

Rapporteur : Christine BLIN, Conseillère municipale

EXPOSE

Pour compléter le fonds précieux de la Bibliothèque municipale, la ville d'Angers s'est portée acquéreur de huit ensembles documentaires patrimoniaux importants. Ces œuvres patrimoniales viennent enrichir de façon significative ses collections déjà existantes consacrées à des écrivains et artistes angevins comme René Bazin, Jean Adrien Mercier et James Guitet, et au thème de l'Apocalypse. Elles viennent aussi parachever de grands fonds de livres d'artiste (comme la donation Jean-Pierre Geay) ou permettre d'amorcer la création d'un fonds en l'honneur du poète angevin Antoine Émaz.

Ces acquisitions sont les suivantes :

1. les épreuves d'une pièce de théâtre restée inédite écrite par Jean de La Varende pour les 100 ans de la Maison Cointreau en 1949 et dont l'édition devait être illustrée par Jean Adrien Mercier (achat pour 1513,75 € avec préemption de l'État en faveur de la Ville d'Angers lors de la vente aux enchères Tessier & Sarrou du 23 octobre 2014 à Paris) ;
2. une aquarelle originale de Jean Adrien Mercier réalisée pour illustrer la pièce de théâtre de La Varende citée précédemment, et la maquette d'une bande dessinée inédite préparée par Jean Adrien Mercier (achat pour 1934,25 € avec préemption de l'État en faveur de la Ville d'Angers lors de la vente Millon du 4 février 2015 à Paris) ;
3. deux livres d'artistes venant compléter les collections James Guitet (dans une précieuse reliure d'art de Georges Leroux) et Henri Goetz (avec Picabia) créées en 2012 à la bibliothèque municipale avec l'aide du FRAB avant d'être amplifiées par la donation Jean-Pierre Geay (achat pour 4225 € avec préemption de l'État en faveur de la Ville d'Angers lors de la vente Tajan du 23 janvier 2015 à Paris) ;
4. trois livres d'artistes de James Guitet (achat pour 1270,50 € lors de la vente Philocale du 11 avril 2015 à Olivet) ;
5. un exemplaire de l'édition originale des *Oberlé* de l'écrivain angevin René Bazin dans une spectaculaire reliure d'art de style Art nouveau (achat pour 1342 € lors de la vente Alde du 22 mai 2015 à Paris) ;
6. cinq livres d'artiste venant parachever le fonds Jean-Pierre Geay incluant notamment des œuvres graphiques de Jean Dubuffet et des peintres verriers Raoul Ubac et Brigitte Simon (3000 €, achat auprès de l'écrivain et collectionneur Jean-Pierre Geay) ;
7. vingt-deux livres d'artiste écrit par le poète angevin contemporain Antoine Émaz, professeur du lycée David-d'Angers à Angers, ancien président de la commission Poésie du Centre national du livre, honoré du Prix international de poésie francophone Yvan-Goll, permettant de créer à la bibliothèque municipale d'Angers un fonds consacré à son œuvre (achat pour 7500 € auprès du poète) ;
8. l'exemplaire unique d'un livre d'artiste manuscrit et entièrement peint de l'artiste russe Serge Chamchinov sur un extrait en français de l'*Apocalypse de saint Jean* (achat pour 4100 € auprès de l'artiste).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Toutes les acquisitions mentionnées ci-dessus peuvent bénéficier d'un soutien financier au titre du Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques (FRAB) des Pays de la Loire.

Pour aider à ces acquisitions, la ville d'Angers sollicite un soutien financier le plus élevé possible, au titre du FRAB, pour l'ensemble de ces achats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve les acquisitions mentionnées ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à demander au Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques (F.R.A.B.) une subvention la plus élevée possible ;

Impute les dépenses au chapitre 21 et les recettes au chapitre 13, au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015***

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-273

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Château d'Angers - Convention de partenariat entre le Centre des Monuments Nationaux et la Ville d'Angers - Avenant - Approbation

Rapporteur : Pascale MARCHAND, Conseillère Municipale

EXPOSE

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) et la Ville d'Angers ont renouvelé en 2010 puis en 2013 leur collaboration sur la promotion du patrimoine angevin et du Château d'Angers en mettant notamment l'accent sur le développement des publics.

En juin 2014, un avenant prolongeant pour un an la convention passée en juin 2013 a été signé mais il doit faire l'objet d'une régularisation pour une délibération du conseil municipal.

Dans le même temps, les deux partenaires souhaitent réaffirmer aujourd'hui leur volonté de poursuivre leur coopération jusqu'à la fin de l'année 2015, en vue de conforter l'inscription du Château dans la vie de la cité et de valoriser ce site comme un lieu de vie croisant patrimoine et création contemporaine.

Le CMN vise à accroître et diversifier la fréquentation du château. La Ville d'Angers souhaite favoriser l'appropriation de ce site emblématique par les habitants du territoire.

A ce titre, le CMN et la Ville d'Angers se donnent comme objectif de développer des actions concertées et coordonnées autour de la valorisation et de l'animation du château au sein de son territoire (ex : accueil de programmations artistiques et culturelles proposées par des acteurs locaux, actions visant à faire rayonner le patrimoine angevin, notamment autour de la tapisserie, amélioration de l'accès et de la signalétique, etc.). En outre, les habitants de la Ville d'Angers porteurs d'une carte A'Tout pourront continuer à bénéficier de la gratuité d'accès au château.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville d'Angers apportera une contribution de 50 000 € au titre de la période juin 2014 - juin 2015 et de 20 000 € au titre de la période juin -décembre 2015

Une nouvelle convention portant sur la période juin-décembre 2015 doit également être signée entre les deux parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations du 4 juin 2015

Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant relatif à la période juin 2014-juin 2015 ;

Approuver la convention relative à la période juin-décembre 2015 ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-274

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Maison Julien Gracq, Littératures et création - Adhésion de la Ville d'Angers et désignation d'un représentant

Rapporteur : Marcel MOULAN, Conseiller municipal

EXPOSE

L'association « Maison Julien Gracq » a pour objet de promouvoir et de favoriser la culture en région Pays de la Loire autour de la « Maison Julien Gracq » située à Saint-Forent-le-Vieil inaugurée en 2014.

Pour ce faire, elle met en place les actions suivantes :

- l'accueil d'écrivains et d'artistes à Saint-Forent-le-Vieil au sein de la Maison Julien Gracq
- l'accompagnement de ces écrivains et artistes sur d'autres lieux du territoire
- l'organisation d'événements littéraires et artistiques, en coopération avec les organismes et associations de la région Pays de la Loire
- la publication de textes ainsi que l'accueil de différents publics
- la réalisation de toutes initiatives pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de l'association.

Compte tenu des actions mises en place à Angers dans le cadre de partenariats avec les Bibliothèques d'Angers et les acteurs locaux, notamment la Maison Internationale des Ecritures et des Littératures (MIEL) dans le cadre du Printemps des poètes, la Ville d'Angers souhaite adhérer à l'association et siéger au Collège des collectivités locales du Conseil d'administration, aux côtés du Département de Maine et Loire et de la ville de Nantes.

Ainsi la Ville s'acquittera de la cotisation de 10 € pour chaque année et désigne comme représentant Marcel Moulan, conseiller municipal, comme représentant de la Ville d'Angers au sein du Conseil d'administration de l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Adhère à l'association « Maison Julien Gracq »,

Désigne Monsieur Marcel MOULAN comme représentant de la Ville d'Angers au sein du Conseil d'administration de l'association « Maison Julien Gracq »,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 11, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-275**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Tout Angers Bouge - 7 juin 2015 - Convention de partenariat entre la Ville d'Angers et Angers Terre d'Athlétisme.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Tout Angers Bouge, organisée par la Ville d'Angers en partenariat avec des associations sportives, dont Angers Terre d'Athlétisme (A.T.A) pour l'organisation des trails, s'est tenu, pour la 6^{ème} année consécutive, le dimanche 7 juin 2015.

Comme chaque année, des milliers de sportifs étaient invités à relever les nombreux défis lancés aux amateurs comme aux licenciés et à découvrir la richesse du tissu sportif angevin. Plus de 80 clubs se mobilisent pour faire connaître leur discipline.

Toute la journée, un « village » des sports a proposé des initiations, démonstrations et animations sur et au bord de la Maine. Le village était installé quai Ligny mais également devant le théâtre le Quai afin de renforcer le lien entre les deux rives.

La convention de partenariat avec l'association Angers Terre d'Athlétisme, pour l'édition 2015, formalise les engagements de chacune des parties concernées, avec notamment :

1 – Pour la Ville d'Angers :

- la logistique nécessaire à la manifestation,
- la mise à disposition du personnel nécessaire et d'un espace réservé à A.T.A.
- le versement d'un soutien financier de 15 300 € relatif au coût des dotations aux inscrits payants supporté directement par A.T.A.

2 – Pour Angers Terre d'Athlétisme :

- l'organisation des trails et du défi St Maurice
- la mise en œuvre des mesures nécessaires à la sécurité des participants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'Association Angers Terre d'Athlétisme pour l'organisation de la journée « Tout Angers Bouge », et portant notamment sur le versement d'un soutien financier de 15 300 €,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015***

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-276

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

SA Angers SCO - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs - Marché de prestations de services - Autorisation de signature.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Le SCO d'Angers a réalisé un excellent parcours lors de la saison 2014/2015 et évoluera l'an prochain au plus haut niveau du football français, la Ligue 1, après l'avoir quittée il y a plus de 20 ans. L'objectif du club est aujourd'hui atteint.

La saison prochaine, le stade Jean Bouin accueillera des clubs prestigieux comme Marseille, Paris Saint-Germain, Saint-Etienne, Monaco... qui devraient inciter les supporters et spectateurs à venir nombreux encourager leur équipe.

La participation d'Angers SCO à la Ligue 1 permettra à notre ville de développer sa notoriété et lui apportera un rayonnement plus important.

Le Centre de Formation agréé par la Fédération Française de Football, installé récemment sur le site de la Baumette permettra également d'apporter au club des moyens techniques et administratifs afin de :

- proposer aux jeunes talents locaux et internationaux d'accéder à une formation sportive de qualité,
- disposer de jeunes qui étofferont le groupe des pros.

Pour ces différents motifs, la Collectivité propose d'aider financièrement la SA Angers SCO par l'attribution d'une subvention de **973 500 € au titre des missions d'Intérêt Général**, avec la passation d'un contrat d'objectifs à conclure pour la saison 2015-2016,

Il faut également noter que le football étant la discipline sportive majeure en France, et, génératrice de lien social, la Ville d'Angers souhaite acquérir des entrées au stade Jean Bouin notamment pour les Angevins titulaires de la carte « Partenaires ».

Des prestations de communication pour la valorisation de l'image de la Ville lors des matchs seront également sollicitées.

Dans ce cadre, je vous propose, vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2015, d'engager des **Prestations de Services pour un montant de 450 000 €**, comme l'autorise l'article 19-4 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

En conséquence, il convient de passer un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, avec la SA Angers SCO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Attribue, au titre de la saison 2015-2016, une subvention de 973 500 € dans le cadre des missions d'Intérêt Général, avec un versement de :

- 418 605 € au titre de l'exercice 2015,
- 554 895 € au titre de l'exercice 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat d'objectifs à conclure avec la SA Angers SCO pour la saison 2015-2016,

Conclut, au titre des prestations de service, un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence avec la SA Angers SCO pour un montant de 450 000 € TTC,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché de prestations de services.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant, aux chapitre et article concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-277**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Stade Jean Bouin - Mise à disposition - Redevance d'occupation - Avenant 1 à la convention avec la SA Angers SCO.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Par convention adoptée par le Conseil Municipal du 26 mai 2015, la Ville d'Angers met à la disposition de la SA Angers SCO les installations du stade Jean Bouin pour accueillir son public dans le cadre du championnat de Ligue 1.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance d'occupation fixée tous les ans par le Conseil Municipal et une redevance annuelle basée entre autre sur le chiffre d'affaires des bars/buvettes.

Il est proposé de passer un avenant n° 1 à la convention adoptée par le Conseil Municipal du 26 mai 2015 afin de tenir compte de la montée en ligue 1. La location du stade au bénéfice de la SA Angers SCO est revalorisée à hauteur de 4 395 € de l'heure au lieu de 900 € actuellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 à la convention adoptée par le Conseil Municipal du 26 mai 2015 dans le cadre de l'utilisation du stade Jean Bouin par la SA Angers SCO.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-278

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Association Angers SCO - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les amateurs formant l'association Angers SCO ont généré de bons résultats cette saison, avec un podium pour les 10 équipes en pré-formation des U7 aux U17 Elite, ces derniers terminant 2^{ème} du championnat.

Suite à la mise en place du Centre de Formation de la Baumette, le club s'est doté d'un outil performant qui permet de dispenser une formation de qualité et adaptée à chaque période de la vie des jeunes footballeurs.

« L'antichambre » du Centre de Formation est constituée des équipes de la pré-formation, dont les meilleurs éléments viendront alimenter à terme le Centre.

Dans cet objectif, Angers SCO va mettre en oeuvre tout ce qui est nécessaire pour l'obtention du label « Pré-formation Elite », délivré par la Fédération Française de Football et le Ministère de l'Education Nationale. C'est dans ce cadre qu'une convention de partenariat a déjà été signée avec le Collège St Jean de la Barre pour le côté scolaire.

Quand à la base de la pyramide, l'école de football, celle-ci doit être solide et de qualité car elle est porteuse d'avenir.

Au vu de ces différents éléments, la Ville est désireuse de continuer à soutenir l'association Angers SCO dans le cadre d'un contrat d'objectifs à conclure pour la saison 2015-2016, en lui attribuant une subvention de 150 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

- Attribue à l'association Angers SCO, au titre de la saison 2015-2016, une subvention de 150 000 €, avec un versement de :

- . 60 % (90 000 €) au titre de l'exercice 2015,
- . 40 % (60 000 €) sur l'exercice 2016.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat d'objectifs à conclure avec l'association Angers SCO pour la saison 2015-2016.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-279

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Sport de haut niveau - Angers Basket Club 49 - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

A l'issue de la saison 2014-2015, Angers Basket Club 49 redescend en Championnat National Masculin 1, avec le souhait de maintenir l'essentiel du groupe de la saison passée.

Le club vise la remontée en Pro B à l'issue de la saison 2015-2016.

Par ailleurs, la Ville d'Angers et les dirigeants d'Angers Basket Club 49 ont convenu de travailler dorénavant à un projet global de développement du basket masculin, en association une formation de proximité et une pratique de haut niveau.

Pour accompagner le club dans la perspective de jouer à nouveau en Pro B, il est proposé d'attribuer, dans le cadre d'un contrat d'objectifs au titre de la saison 2015-2016, une subvention de 500 000 € soit une diminution de 180 000 €.

Une aide complémentaire de 30 000 € sera également attribuée dans le cas d'un classement de l'équipe 1^{ère} en première partie du championnat à mi-saison 2015-2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Attribue à Angers Basket Club 49, pour la saison 2015-2016, une :

- subvention de 500 000 €, avec un versement de :
 - . 60 % (300 000 €) au titre de l'exercice 2015,
 - . 40 % (200 000 €) sur l'exercice 2016,
- aide complémentaire de 30 000 €, dans le cas d'un classement en première partie du championnat à mi-saison, avec un versement sur l'exercice 2016.

Approuve le contrat d'objectifs à conclure avec Angers Basket Club 49, au titre de la saison 2015-2016, en vue de fixer les obligations du club,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer le contrat d'objectifs

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-280

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Sport amateur - Anjou Basket Club - Etoile d'Or Basket St Léonard Basket - Coopération Territoriale des Clubs (CTC) - Saison 2015-2016 - Subventions de fonctionnement - Approbation de la convention cadre et des contrats d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La Ville d'Angers accueille sur son territoire huit clubs de basket.

Parmi ceux-ci, l'association Anjou Basket Club qui développe ses activités associatives amateurs avec 17 équipes et une école de basket labellisée représentant plus de 260 licenciés, et intervenant notamment sur le quartier de la Roseaie.

Figure également parmi ces clubs, l'Etoile d'Or St Léonard Basket qui dispose d'environ 400 licenciés pour 37 équipes. Son équipe 1^{ère} a d'ailleurs effectué un excellent parcours en Nationale Masculin 2 lors de cette dernière saison en accédant à la finale des Play Off pour l'accession en National Masculin 1.

Au regard de la qualité de la formation développée et des performances des différentes équipes, il est convenu avec les dirigeants de ces deux associations de travailler dorénavant à un projet global de développement du basket masculin, en associant une formation de proximité et une pratique de haut niveau.

La perspective est de mettre en commun à terme les expertises de chacun des clubs dans un seul projet. Il est ainsi prévu dans un premier temps la mutualisation, sous l'égide d'une même structure : la Coopération Territoriale des Clubs (CTC), des équipes U15 et U18 issues des deux associations, et qui évoluent en championnat de France.

A ce titre, il est proposé de formaliser ce projet dans le cadre d'une convention cadre entre Anjou BC, l'Etoile d'Or St Léonard, la CTC et la Ville, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € pour cette structure portée juridiquement par Anjou Basket Club Amateurs.

En complément, dans le cadre d'un contrat d'objectifs à conclure avec ces associations au titre de la saison 2015-2016, il est proposé d'attribuer une subvention de :

- 40 500 € à Anjou Basket Club, au même titre que les associations amateurs avec un complément de 20 000 € liés au projet de filière de haut niveau de basket masculin, soit 60 500 €,
- 113 800 € à l'Etoile d'Or Saint Léonard Basket, au titre du sport amateur, comprenant l'aide complémentaire liée à ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue, au titre de la saison 2015-2016 :

1 - une subvention de :

- **40 000 €** à la Coopération Territoriale des Clubs, portée juridiquement par Anjou Basket Club, avec un versement de :

- . 60 % (24 000 €) au titre de l'exercice 2015,
- . 40 % (16 000 €) sur l'exercice 2016,

- **40 500 €** à Anjou Basket Club, avec un versement de :

- . 60 % (24 300 €) au titre de l'exercice 2015,
- . 40 % (16 200 €) sur l'exercice 2016,

- **113 800 €** à l'Etoile d'Or Saint Léonard Basket, avec un versement sur l'exercice 2016

2 – une aide complémentaire de 20 000 € à Anjou Basket Club liée au projet de filière de haut niveau de basket masculin, avec un versement sur l'exercice 2016,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre à conclure entre la Ville d'Angers, Anjou Basket Club, l'Etoile d'Or St Léonard Basket et la Coopération Territoriale des Clubs,

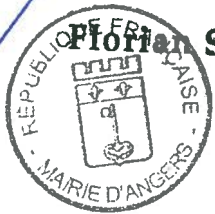
Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les contrats d'objectifs à conclure, au titre de la saison 2015-2016, avec Anjou Basket Club et l'Etoile d'Or St Léonard Basket,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué


 **Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015***

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-281

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Dispositif d'accès à l'offre "A'Tout Sport" - Convention de partenariat avec CEZAM Pays de la Loire.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Le CEZAM Pays de la Loire est une association créée par les élus de comités d'entreprises et gérée par eux-mêmes.

Son projet porte notamment sur la mutualisation des forces et moyens des collectifs adhérents pour permettre l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

Une convention a été conclue avec le CEZAM Pays de la Loire et arrive à échéance fin août 2015

Ce contrat est destiné à contribuer au développement de la pratique sportive en faveur des salariés des entreprises par la vente de formules « pluriel A'Tout Sport », sur la base d'un tarif réduit de 24,90 €, pour l'accès aux piscines, à la patinoire, à « Dimanche en Baskets et Midi Bad' » et à la salle de tennis de table de la Baumette.

Au vu de cet élément, il convient donc de passer une nouvelle convention avec cet organisme pour l'année scolaire 2015-2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec CEZAM Pays de la Loire pour l'accès aux installations sportives municipales à compter du 1er septembre 2015,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à la signer.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-282**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Associations sportives amateurs - Subventions "manifestations" - Avenant - Attribution.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent 2 clubs pour une dépense totale de 20 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **15 000 € à AC Angers Hauts de Saint Aubin**, pour soutenir les activités du club, dans le cadre d'une convention à conclure avec l'association pour en définir les modalités d'attribution,
- **5 000 € à l'A.S.P.T.T. Triathlon**, pour l'organisation du triathlon d'Angers les 18 et 19 juillet 2015.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention avec l'AC Angers Hauts de Saint Aubin et l'avenant à conclure avec l'A.S.P.T.T.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-283

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) - Mise à disposition de la cuisine centrale de la Claverie à Saint-Barthélémy-d'Anjou - Avenant n° 2 à la convention.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Après avoir créé l'Etablissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC) lors de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 1981, la Ville décidait de mettre à disposition de cet organisme, assurant une mission de service public, la cuisine centrale sur la commune de Saint-Barthélémy-d'Anjou.

Dans ce but, une convention, qui prévoyait entre autres que la Ville assurait les frais de grosses réparations de l'équipement, à la charge du propriétaire, était établie le 28 novembre 1983.

Cette convention a été enrichie par un avenant n°1 en date du 28 décembre 2004 sur les articulations de prise en charge et de facturation des assurances notamment.

Aujourd'hui, la Ville et l'EPARC souhaitent permettre le portage par la Ville de travaux d'aménagements de biens immeubles sur ce site. Ces opérations seront portées et conduites par la Ville dans un premier temps, en collaboration avec l'EPARC. Les montants engagés par la Ville dans ce cadre seront ensuite refacturés à l'EPARC, à due concurrence, il n'y aura par conséquent pas d'impact sur le résultat de la ville de d'Angers. Dans ce cadre, il convient de procéder à la modification de la convention.

Ainsi, l'article 5 sur l'entretien et la réparation des bâtiments sera complété, afin de permettre ce portage opérationnel par la Ville, puis le reversement par l'EPARC des fonds correspondants.

A titre d'information, une opération est prévue pour 2015, pour un montant plafonné à 120 000€ TTC, équilibrée en recettes et en dépenses. Cette opération vise à rénover des locaux disponibles depuis peu, dans le sens notamment de la réorganisation et l'amélioration de l'accessibilité de l'accueil des usagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la cuisine centrale de la Claverie à Saint Barthélémy d'Anjou ;

Autorise le Maire ou le l'adjoint au Maire délégué, à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-284

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Projet Educatif Local - Animations péri et extra scolaires dans les quartiers en difficultés sociales - Année scolaire 2014 / 2015 - Réajustement du programme d'actions.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

Par une délibération du 30 septembre 2014, vous avez adopté le programme des actions périscolaires dans les quartiers en difficultés sociales (anciennement activités du Contrat Educatif Local) pour l'année scolaire 2014 / 2015. Ce programme vise en particulier à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et aux savoirs et ce, dans une nécessaire complémentarité avec la mise en place des nouveaux rythmes de l'enfant.

Compte tenu du caractère prévisionnel de ce programme, il convient de le réajuster en fonction des activités effectivement mises en œuvre et dans la limite de l'enveloppe initialement définie.

Les conventions liées à ces évolutions seront établies ou modifiées en conséquence.

La Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire participe au financement de ce programme d'actions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve les modifications à ce programme prévisionnel d'actions, pour l'année 2014 / 2015 comme indiqué dans le tableau ci-joint ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les conventions et avenants nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015;

Encaisse les recettes résultant de cette action au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



Tableau des subventions
Activités péri et extrascolaires dans les quartiers
en difficultés sociales (ex CEL) 2014 - 2015

	DCM sept 2014	Réajustement juin 2015	Total après réajustement
Activités à caractère sportif			
Profession Sport	47 300		47 300
ACBB	2 600		2 600
VAC Verneau	2 700		2 700
Croix Blanche	2 400		2 400
Livre et Langages - Culture scientifique - Fédérations / CCSTI			
FOL	49 570	5700	55 270
FRANCAS	23 600	5400	29 000
Terre des Sciences	22 965		22 965
Petits Débrouillards	3 920	1590	5 510
Activités ludiques - Maison de quartier			
Mde Q Jacques Tati	11 950		11 950
MQ Archipel	2 000		2 000
MQ HSA	9 050		9 050
MQ Monplaisir	21 600		21 600
MQ Hauts des Banchais	10 800		10 800
Marcelle Menet	3 300		3 300
Divers culture			
R de rien	1 500		1 500
Ouais ça marche	1 550		1 550
Un pas de côté	2 150		2 150
Scriptoria	5 000		5 000
PAQ la Lune	11 220		11 220
LEC	2 200		2 200
AFOCAL	-	3800	3 800
Total	237 375	16 490	253 865
Non affecté (autres prestations)	21 990		5 500
TOTAL	259 365		259 365

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-285**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Accueil périscolaire et accueil de loisirs - Evolution et révision des tarifs applicables à la rentrée scolaire 2015 / 2016 - Approbation du règlement intérieur - Approbation de la convention avec le CCAS portant attribution d'une participation sociale.

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI*,

EXPOSE

La Ville d'Angers organise des prestations d'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires, ainsi qu'un service périscolaire de garderie.

La présente délibération a pour objet d'actualiser et d'adapter la tarification des services pour mieux tenir compte du coût réel des prestations et de leur évolution depuis 2011, mais aussi de répondre aux demandes des familles en ce qui concerne les délais de réservation et d'annulation, et aux problèmes de gaspillage alimentaire.

Concernant les accueils de loisirs, les principes de tarifications sont les suivants :

- ✓ tarification établie par tranche de quotient familial, en harmonisation avec la grille de l'EPARC ; les repas représentant une composante importante de la prestation,
- ✓ mise en place d'une aide sociale pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 488, ceci dans le cadre d'une convention avec le CCAS qu'il vous est demandé d'approuver.

Par ailleurs, afin de répondre aux demandes des familles mais aussi de limiter le gaspillage alimentaire, Il est proposé :

- de réduire le délai limite de réservation ou d'annulation avant la prestation, de 7 à 4 jours ouvrés ;
- d'instituer une indemnité forfaitaire de 6 € qui sera perçue par la ville en cas d'absence sauf pour un motif dument justifié (certificat d'hospitalisation ou de maladie de l'enfant et arrêt de travail prévus au règlement intérieur).

En ce qui concerne spécifiquement la garderie périscolaire, dont les tarifs seront eux aussi établis par tranche de quotient familial, il est proposé de maintenir une période de gratuité de 16h45 à 17h30, et d'offrir désormais deux possibilités de forfaits, un pour le matin ou pour le soir, et un pour la journée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Approuve la grille tarifaire des activités périscolaires et extrascolaires applicable pour l'année scolaire 2015/2016, présentée en annexe ;

Approuve le règlement intérieur des accueils municipaux ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Approuve la convention avec le CCAS portant sur les modalités d'attribution de la participation sociale de 1€, pour chaque ½ journée et journée, aux familles dont le quotient familial est inférieur à 488 pour l'activité « accueils de loisirs » ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

Impute les recettes au budget principal des exercices 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO



Activités Périscolaires et Accueils de Loisirs Municipaux

Tarifs 2015 / 2016

Les activités périscolaires

Quotient familial	Garderie du matin (7h30 – 8h35)	Garderie du soir (17h30 – 18h30)	Garderie Forfait journée (matin et soir)	Garderie/Etudes surveillées (16h45 – 17h30) Garderie du mercredi (11h45-12h30) Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
0 - 306	0,25€	0,25€	0,40€	gratuit
307 - 392	0,50€	0,50€	0,70€	
393 - 487	0,70€	0,70€	1€	
488 - 596	0,90€	0,90€	1,25€	
597 - 706	1,10€	1,10€	1,50€	
707 - 799	1,30€	1,30€	1,75€	
800 - 999	1,50€	1,50€	2€	
1000 - 1274	2€	2€	2,40€	
1275 - 1999	2,50€	2,50€	2,80€	
2000 et +	2,60€	2,60€	3€	
Hors Angers	3€	3€	4€	

Les accueils de loisirs

Quotient familial	mercredi (repas inclus)	Vacances scolaires (repas inclus)	Annulation hors délai (non justifiée)
0 – 306 *	2,10€ *	2,80€ *	6€
307 – 392 *	2,80€ *	3,80€ *	
393 – 487 *	3,40€ *	4,50€ *	
488 - 596	3,80€	5€	
597 - 706	4,10€	5,50€	
707 - 799	4,50€	6,50€	
800 - 999	4,60€	7,50€	
1000 - 1999	5,50€	9,50€	
2000 et +	6€	11€	
Hors Angers	7€	13€	

* NB : Une aide du CCAS de 1€ sera déduite du tarif.

Lorsqu'un enfant, accueilli dans les Accueils de Loisirs Municipaux, souffre d'une allergie alimentaire constatée par la signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, impliquant la fourniture d'un panier repas par celle-ci, un abattement de 10 % sera appliqué sur la facturation.

Les retards

Les retards d'horaires à la fin du service feront l'objet d'une facturation proportionnelle au dépassement constaté, calculée sur la base de 15€ de l'heure.

Les modalités de calcul

Les modalités de calcul tiennent compte de l'attestation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). A défaut de cette attestation, le quotient familial sera calculé selon des modalités identiques à celles pratiquées par ces organismes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-286

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Projet Educatif Local - Soutien à la fonction parentale - Ecole des parents et des éducateurs (EPE) - Attribution de subvention.

Rapporteur : Ahmed EL BAHRI,

EXPOSE

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Maine et Loire est une association dont l'objet est d'accompagner, écouter et soutenir les parents en leur apportant diverses ressources (informations, mise en lien avec des professionnels...). Elle est membre du réseau national des Ecoles des Parents et des Educateurs et assure aujourd'hui une permanence téléphonique dont 70% des utilisateurs sont Angevins.

A l'occasion de diverses rencontres avec des parents (débat, conférences, entretiens divers), l'association a constaté un fort besoin de ceux-ci de pouvoir disposer d'un lieu où ils puissent évoquer leurs inquiétudes et chercher des solutions avec l'aide d'un professionnel ; des entretiens individuels ou familiaux sont ainsi assurés par des psychologues pour dénouer des situations qui posent problème. L'école des Parents intervient ponctuellement sur 3 ou 4 séances ce qui permet d'aider et de conforter les parents dans leur rôle éducatif en développant des relations et des échanges.

Une subvention de 4 500 € qui correspond, d'une part à 3 heures d'entretiens hebdomadaires sur 35 semaines, et qui contribue aussi au fonctionnement du point d'Ecoute Parents (permanence téléphonique) est sollicitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 4 500 € à l'Ecole des Parents et des Educateurs de Maine et Loire ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-287**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance
Aide à l'installation des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM).

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI, Adjoint au Maire*

EXPOSE

La Ville d'Angers propose près de 3 000 places d'accueil pour la petite enfance. Les assistant(e)s maternel(le)s constituent une part essentielle de l'offre sur le territoire, avec 1 700 places, soit plus de la moitié des accueils.

Afin de favoriser le développement de l'offre petite enfance, la loi du 9 juin 2010 relative à la création des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) a fixé le cadre juridique de cette nouvelle organisation proposée aux professionnels.

Les MAM sont un regroupement de 2 à 4 assistant(e)s maternel(le)s, au sein d'un local commun hors de leur domicile personnel. Chaque assistant(e) maternel(le) peut accueillir au maximum 4 enfants, soit 16 places maximum.

Ce dispositif est complémentaire à l'offre existante et favorise la diversité des modes d'accueil. Il s'inscrit à ce titre dans la politique petite enfance de la ville et peut répondre à des demandes spécifiques des familles, avec un système intermédiaire entre un accueil individuel et un accueil collectif.

La Ville a donc souhaité soutenir leur développement, sur la base de 5 projets maximum par an, sur trois ans, à compter de 2013. Le Conseil Municipal du 30 septembre 2013 a validé le versement d'une subvention d'aide à l'installation, plafonnée à 500 € par projet, sur sollicitation chiffrée.

Actuellement, cinq MAM ont ouvert sur Angers :

- la Villa des Pitchouns, en juillet 2013, à Belle-Beille,
- Anges et câlins, en mars 2014, à Monplaisir,
- En attendant maman, en juillet 2014, dans la Doutre,
- Jungle MAM, en septembre 2014, dans les Hauts de Saint Aubin,
- Le jardin de Kilou, en juin 2015, aux Justices.

Afin de favoriser le développement des MAM dans les différents quartiers, pour répondre au mieux aux besoins des familles angevines, et tenir compte de la spécificité des projets, l'aide à l'installation est désormais modulable, et revalorisée ainsi :

- Une subvention de base, fixée à 1 000 € par MAM, lors de l'installation,
- Une subvention complémentaire, versée uniquement à la fin de la première année de fonctionnement, et sous condition, d'un montant de :
 - 1 000 € si la MAM a des horaires d'ouvertures élargis, avant 7h00 le matin et/ou après 19h30 le soir,
 - 500 € si la MAM participe activement à la vie de quartier, par la mise en place d'un projet au sein du quartier.

Les deux aides, cumulables, seront versées en une seule fois, sur présentation de justificatifs. Cette subvention complémentaire pourra également être versée aux 5 MAM déjà ouvertes qui rempliraient les conditions précitées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Revalorise le soutien financier attribué au lancement des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s. La subvention d'installation de base, fixée à 1 000 € par MAM, sera versée lors de l'ouverture de chaque MAM. La subvention complémentaire, sera versée, en une seule fois, à la fin de la première année de fonctionnement, en fonction des différents projets mis en œuvre :

- d'un montant de 1 000 € si la MAM a des horaires d'ouvertures élargis, avant 7h00 le matin et/ou après 19h30 le soir,
- d'un montant de 500 € si la MAM participe activement à la vie de quartier, par la mise en place d'un projet au sein du quartier.

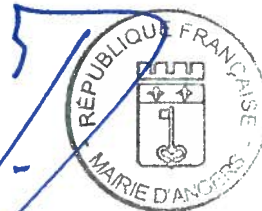
Donne mandat à l'Elue déléguée à l'Enfance et la Famille, pour la sélection des projets ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-288**

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Ville Vie Vacances - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : *Florian SANTINHO*,

EXPOSE

L'opération "Ville Vie Vacances" se renouvelle chaque année afin de proposer des activités éducatives et de loisirs à destination des jeunes âgés de 11 à 18 ans, notamment ceux exposés aux risques de délinquance et de marginalisation. Cette opération résulte d'un partenariat Ville, Caisse d'Allocations Familiales et de l'État.

La Ville d'Angers a inscrit, au Budget 2015, une participation prévisionnelle de 55000 €, répartie principalement entre les maisons de quartiers des quartiers prioritaires du Contrat Ville Unique (CVU) auxquels se rajoute l'îlot Molière.

L'objet de cette délibération est de permettre d'effectuer le versement des subventions aux différentes maisons de quartiers, pour un montant total de 37920 € répartis conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Attribue des subventions sur projet, aux maisons de quartiers qui proposent les activités inscrites dans le dispositif "Ville Vie Vacances », conformément au tableau de répartition annexé, pour un montant total de 37920 €.

Impute les dépenses au budget principal au chapitre 65, article 6574 sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-289

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

projet 1D Touch- abonnement à une plateforme de streaming indépendante - Demande de subvention

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

La Direction jeunesse de la Ville d'Angers ouvre ses portes dans l'actuelle maison des projets au 1^{er} septembre pour accueillir les 15-30 ans. Afin de créer une authentique convivialité, l'accès à une programmation musicale de qualité fait partie des idées remontées lors d'un atelier participatif avec 30 jeunes le 12 mai dernier.

Dans ce cadre, un abonnement à une plateforme de streaming "1D touch" va être contracté en expérimentation pendant 1 an. (Coût 2578€).

Valoriser les acteurs culturels (notamment jeunes) du territoire en leur proposant une diffusion de leurs productions via cet outil équitable est également un des objectifs de cette plateforme. La Direction Jeunesse va pouvoir personnaliser le contenu de sa page d'accueil et mettre en avant par exemple des artistes locaux ou se produisant dans la ville, créer des playlist personnalisées.

Tous les jeunes intéressés par cette plateforme pourront l'utiliser de façon libre et gratuite dans la structure jeunesse sur un écran tactile. Un panel de 1000 jeunes pour la première année d'utilisation pourra recevoir un abonnement individuel utilisable depuis n'importe quel outil connecté à internet (smartphone, tablette, PC...)

Un appel à projets 2015 de l'Etat vise à soutenir des actions à destination des jeunes de 14 à 25 ans du département de Maine et Loire, notamment afin de favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité

Une subvention de fonctionnement de 2000 € a été sollicitée dans ce cadre auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Maine et Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015

DELIBERE

Sollicite une subvention dans le cadre de l'appel à projet 2015 auprès de la DDCS, dans le cadre du projet 1D Touch

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer tout document afférent à cette demande ;

Impute la recette au budget principal de l'exercice 2015, après notification de la subvention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-290

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Stationnement - Mise en place de la tarification au quart d'heure dans les parkings

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation impose une tarification par quart d'heure au plus, à partir du 1^{er} juillet 2015 à tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures.

Tous les parkings en enclos et en ouvrage sont concernés par cette mesure. Cependant, au regard de certaines contraintes techniques du matériel de péage (non acceptation des pièces de monnaie d'un montant inférieur à 10 centimes et indivisibilité par quatre de certains tarifs horaires), la Ville d'Angers doit modifier certaines grilles tarifaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter de nouveaux tarifs horaires déclinables par période de 15 minutes dans les parcs de stationnement suivants : Marengo, Haras, St Laud, Berges de Maine, le Quai et Ralliement.

Tous les parcs dont les tarifs horaires avaient été revus en 2014 et rendus divisibles par quatre sont également éligibles à cette mesure : Poissonnerie, Leclerc, Mitterrand, Larrey, République, Molière, Bressigny et Mail.

Il est également proposé au Conseil Municipal de mettre en place la 1^{ère} heure gratuite sur le parc du Haras, en raison de sa proximité au centre-ville et pour faciliter le stationnement lors des marchés sur la place Lafayette.

Par ailleurs, ces adaptations ne modifieront pas le coût du stationnement de longue durée. Ainsi, le montant des forfaits de longue durée existants sur le plot 2 du parc St Laud, récemment mis en service, restent identiques : week-end (16 euros) ; 3 jours (43 euros) et 5 jours (60 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Autorise la mise en place de ces nouveaux tarifs, ainsi que la 1^{ère} heure gratuite de stationnement au parc du Haras à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-291**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Stationnement - Réglementation de la durée de gratuité du stationnement payant pour les personnes en situation de handicap

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers avait, par délibération en date du 21 juillet 2014, mis en place 2 heures de stationnement gratuit sur voirie sur les places spécifiques réservées aux personnes en situation de handicap.

La loi du 18 mars 2015 entrée en vigueur 2 mois après sa promulgation visait à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement. Elle a instauré le stationnement à titre gratuit sur voirie sur toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Dès le 18 mars 2015, la Ville d'Angers a anticipé cette mesure en élargissant les conditions d'accès au centre-ville pour ces personnes. Il est proposé conformément à la loi, de limiter la durée du stationnement gratuit pour les personnes en situation de handicap à 12 heures afin d'éviter le stationnement longue durée et de favoriser la rotation des véhicules sur les zones réglementées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Autorise la limitation de la durée du stationnement gratuit à 12 heures maximum pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015***

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-292**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Stationnement - Lancement des études pour le paiement par téléphone

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de la modernisation des services à apporter au public, et en lien avec la création de la Cité de l'objet connecté, la Ville d'Angers souhaite développer un processus dématérialisé de paiement du stationnement.

Le paiement du stationnement par téléphone (mobile, fixe ou même depuis un ordinateur) permet de faciliter le paiement des usagers :

- Pas de déplacement systématique à l'horodateur nécessitant l'appoint en monnaie ;
- Possibilité de renouveler, prolonger ou interrompre son stationnement à distance.

Ce nouveau moyen de paiement adapté aux nouvelles pratiques permet également d'envisager un panel de services renforcés notamment accessibles aux professionnels.

La Ville d'Angers va donc engager prochainement les études permettant de définir les besoins et les modalités de mise en place (matériel, coût, logiciel, ...) d'un dispositif de paiement par téléphone pour le stationnement, tout en veillant à ce que ce système puisse être ouvert avec le paiement d'éventuels autres services urbains.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Autorise le principe du lancement des études pour le paiement du stationnement par téléphone.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-293

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Accord cadre de travaux d'aménagement urbain et de voirie - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Cet accord cadre sans minimum, ni maximum a été lancé le 20 février 2015 dans un souci d'amélioration des délais de consultation et conformément à l'article 76 CMP. Il a pour objet le lancement d'un marché subséquent à chaque opération de rénovation (entretien, réparation) et travaux d'adaptation de voirie (amélioration des chaussées, trottoirs et annexes) et d'aménagement urbain notamment par la fabrication, le transport et la mise en œuvre d'enrobés hydrocarbonés à chaud. L'estimation des marchés subséquents passés sous cet accord-cadre est d'environ 2.4 millions d'euros. Il a été conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la notification du marché, renouvelable une fois deux ans.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 19 mai 2015 a décidé d'attribuer cet accord cadre multi attributaire aux entreprises suivantes: SAS TPPL, Eiffage Travaux Publics Ouest, Colas Centre Ouest, Eurovia Atlantique, SA Luc Durand, Pigeon TP Loire Anjou.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

Considérant la nécessité de réaliser ces prestations

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 mai 2015

DELIBERE

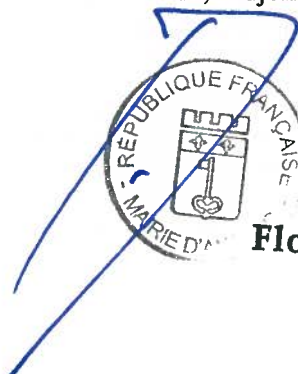
Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer à l'issue de la consultation l'accord-cadre et les marchés subséquents attribué aux titulaires : SAS TPPL, Eiffage Travaux Publics Ouest, Colas Centre Ouest, Eurovia Atlantique, SA Luc Durand, Pigeon TP Loire Anjou et tout avenant de transfert relatif à ces marchés pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-294

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Création et réfection de vestiaires sanitaires à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) - Demande de permis de construire - Autorisation de signer les marchés

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le quartier de la Doutre présente un déficit d'équipements sportifs.

Par ailleurs, l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) possède une salle de sports peu utilisée.

Par délibération en date du 21 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé deux conventions de partenariat entre la Ville d'Angers et l'ENSAM pour optimiser l'usage de cet équipement, en ouvrant des créneaux horaires pour les scolaires et à certains clubs sportifs, et en réalisant une extension des vestiaires dont 200 000 euros seront pris en charge par la collectivité.

Les travaux s'avèrent nécessaires pour accueillir les personnes à mobilité réduite et améliorer les conditions d'accueil des futurs usagers. Le projet consiste en :

- la création de vestiaires neufs en extension, en tranche ferme
- le réaménagement des vestiaires existants (situés à l'étage), en tranche conditionnelle

L'estimation des travaux s'élève à 241 735 € HT (valeur Mai 2015), répartis en 160 335 € HT pour la tranche ferme et 81 400 € HT pour la tranche conditionnelle.

Une demande de permis de construire doit être déposée, par la Ville d'Angers au nom de l'ENSAM, pour la réalisation de ces travaux, la maîtrise d'ouvrage étant conventionnellement du ressort de la Ville sur propriété ENSAM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 juin 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer la demande de permis de construire

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-295**

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Collecte des ordures ménagères sur Angers - Prêt de matériel - Convention avec Angers Loire Métropole

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La mise à disposition réciproque de matériel, notamment des bennes à ordures ménagères, des services propreté publique de la Ville d'Angers et de la régie de collecte des ordures ménagères d'Angers Loire Métropole présente de nombreux intérêts, permet d'assurer une continuité de service public, et contribue à la bonne organisation des services municipaux et intercommunaux.

La convention qui depuis 2005 en précisait les modalités est arrivée à échéance et il convient d'en proposer une nouvelle. Etablie pour une durée de 5 ans, elle est reconductible expressément une fois pour une durée équivalente, et conformément aux tarifs en vigueur dans les deux collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Approuve la convention avec Angers Loire Métropole portant sur le prêt de bennes à ordures ménagères.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention d'une durée de 5 ans.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants chapitre 012, article 6128 et chapitre 70, article 70848.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué


Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-296

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Voies sur Berges et Liaison Ouest - Fonctionnement et entretien de l'éclairage de la Départementale 323 - Convention de financement avec le Département de Maine et Loire - Avenant n°2.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Une convention du 2 décembre 2008 signée entre la Ville et le Département a fixé les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien de l'éclairage public des voies des berges et liaison ouest (jusqu'à Beaucouzé).

L'article 6 de ladite convention prévoyait une avance annuelle forfaitaire de 50 000€ TTC que la Ville doit régler au Département.

En raison de travaux et de modalités de fonctionnement baissant la consommation, la facture d'énergie globale a elle aussi suivi cette tendance. Ainsi, une délibération en date du 24 septembre 2012 a réduit l'avance forfaitaire à 40 000€ en raison des montants financiers réellement dus en 2013 et 2014. Après échanges avec les services départementaux, il y a lieu de prendre un nouvel avenant, afin de ramener l'avance forfaitaire à 30 000€ et de compléter l'article 6 de la convention de la façon suivante : l'avance serait versée avant le 30 avril de l'année N et le solde avant le 30 mars de l'année N+1.

A la fin 2010, des modifications techniques effectuées par le Département ont permis de réduire les dépenses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention du 2 décembre 2008 signée entre la Ville et le Département de Maine et Loire réduisant l'avance annuelle forfaitaire de 40 000€ à 30 000€.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015***

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-297

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation, mise aux normes et en conformité des ascenseurs - Avenants aux marchés de travaux - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La ville rénove, met aux normes et en conformité les ascenseurs dans les bâtiments communaux (lois SAE – Sécurité des Ascenseurs Existants, accessibilité handicapé).

Par délibération en date du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé le lancement et la signature des marchés de travaux. Les marchés ont été décomposés en une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles et en 3 lots. Ils ont été attribués pour un montant de 774 790,64 euros HT correspondant à la tranche ferme et aux tranches conditionnelles 1 et 2 affermies.

Des avenants 1, 2 et 3 ont déjà été conclus sur le lot 2 pour une moins-value globale de 8 945,58 € HT représentant -1.51% du montant des marchés initiaux. Il est proposé de conclure de nouveaux avenants en plus et moins-value pour travaux modificatifs d'un montant total en plus-value de 1 398,53 euros HT.

En conséquence, le montant total des marchés toutes séries d'avenants confondues, s'élève désormais à 767 243,59 euros HT (soit une évolution de -0,97 % des marchés initiaux).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les délibérations n° DEL-2013-130 du Conseil municipal du 25 mars 2013, DEL-2014-66 du Conseil Municipal du 29 janvier 2014 et DEL-2014-531 du Conseil Municipal du 29 septembre 2014 autorisant la signature des avenants 1, 2 et 3

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Approuve les avenants dans le cadre de la mise aux normes et en conformité des ascenseurs des bâtiments communaux, pour un montant total en plus-value de 1 398,53 euros HT

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



ION DES BATIMENTS ET DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
AVENANTS AUX MARCHES

AFFAIRE : Travaux de mise en conformité et de rénovation du parc d'ascenseurs de la Ville d'Angers
Tranche ferme, tranches conditionnelles 1 et 2

Conducteur d'opération : Fabien BOSCHEREL
Chargé d'affaires : Gladys GREFFIER

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE TITULAIRE	MARCHE DE BASE TF + TC1 + TC2 € HT	MONTANT DES AVENANTS 1ère série	MONTANT DES AVENANTS 2 ème série	MONTANT DES AVENANTS 3ème série	MONTANT DES AVENANTS 4ème série	%	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ € HT	OBJET AVENANT
1	Travaux sur les ascenseurs des bâtiments de la Direction Générale des Services	THYSSEN	297 294,76				4 998,00	1,68%	302 292,76	Hôtel de Ville - Ascenseur salle des mariages : Réfection de la cabine suite aux travaux de mise en conformité
2	Travaux sur les ascenseurs des bâtiments des Directions Action Culturelle, Sports et Loisirs et Développement Vie Associative	THYSSEN	288 962,09	-6 751,12	-4 388,92	2 194,46	3 910,00	-1,74%	283 926,51	Musée des Beaux Arts : Mise en place d'un système ORA 04 pour l'ensemble des ascenseurs du site
3	Travaux sur les ascenseurs des bâtiments des Directions Education Enfance, Environnement Cadre de vie, Bâtiments et Patrimoine	THYSSEN	188 533,79				-7 509,47	-3,98%	181 024,32	Centre des Congrès : Embellissement de la cabine non réalisé du fait du projet de réhabilitation globale du site
TOTAL			774 790,64	-6 751,12	-4 388,92	2 194,46	1 398,53	-0,97%	767 243,59	

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-298

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Boucle optique angevine et infrastructures de communications électroniques : extensions et restructurations - Attribution du marché

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le marché actuel de la boucle optique Angevine et infrastructures de communications électroniques : extensions (création de nouvelles infrastructures, pose d'éléments actifs) et restructurations (préventive et curative de l'existant) arrive à échéance le 3 juillet 2015.

Une nouvelle consultation a été lancée le 27 mars 2015 en procédure adaptée, sous la forme d'un marché à bons de commandes avec un seuil maximum de 1 700 000 € HT annuel.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise Cegelec Angers Infrass, par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. A titre indicatif le montant total du détail quantitatif estimatif qui servait à la comparaison des offres était de 441 606 € HT (montant non contractuel).

Ce marché de travaux est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Le marché peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces prestations

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer à l'issue de la consultation le marché attribué à l'entreprise Cegelec Angers Infrass (sis CP 49071 Beaucozéz) et tout avenant de transfert relatif à ces marchés pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-299

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Construction d'un local technique au Cimetière de l'Est - Avenants aux marchés de travaux - Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Ce projet consiste en la construction d'un local technique d'environ 250 m² au cimetière de l'Est et en l'aménagement des extérieurs de la zone de 870 m² avec la création d'une aire de lavage et d'une zone de stockage matériaux.

Par délibération en date du 26 mai 2014, le Conseil Municipal a approuvé le lancement et la signature des marchés de travaux. Les marchés ont été décomposés en 8 lots et ont été attribués pour un montant de 251 294,23 euros HT

Il est proposé de conclure des avenants en plus-value pour travaux modificatifs d'un montant total de 372,39 euros HT.

En conséquence, le montant total des marchés s'élève désormais à 251 666,62 euros HT (soit une évolution de 0,15 % des marchés initiaux).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n° DEL 2014-304 du 26 mai 2014 autorisant la signature des marchés

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Approuve l'avenant au lot 6 dans le cadre de la construction d'un local technique au cimetière de l'est, pour un montant total en plus-value de 372,39 euros HT

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



DIRECTION DES BATIMENTS ET DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
AVENANTS AUX MARCHES

AFFAIRE : Construction d'un local technique au Cimetière de l'Est

Conducteur d'opération : F BOSCHEREL
Chargé d'affaires : N ROUGER

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE TITULAIRE	MARCHE DE BASE € HT	MONTANT DES AVENANTS	MONTANT TOTAL DES AVENANTS	%	NOUVEAU MONTANT MARCHE € HT	OBJET AVENANT
1	VRD	TPPL	49 418,70		-	0,00%	49 418,70	
2	GROS-ŒUVRE	BAUMARD	79 920,76		-	0,00%	79 920,76	
3	CHARPENTE METAL COUVERTURE BARDAGE	BELOUIN	85 969,12		-	0,00%	85 969,12	
4	MENUISERIE EXT. INT.	PARCHARD	11 648,55		-	0,00%	11 648,55	
5	PLATRERIE FAUX PLAFONDS CARRELAGE FAIENCE	BOURRIGAULT	4 332,83		-	0,00%	4 332,83	
6	ELECTRICITE CHAUFFAGE	EIB	8 400,01	372,39	372,39	4,43%	8 772,40	A la demande du Maître d'Ouvrage. Plus value : Création d'une alimentation électrique pour mise en œuvre d'un éclairage au niveau d'un hangar de stockage existant sur le site pour un montant de 534,05 euros HT. Moins value : Suppression d'un convecteur électrique dans zone outillage pour un montant de 161,66 euros HT.
7	PLOMBERIE VMC	OGER ROUSSEAU	5 764,26		-	0,00%	5 764,26	
8	CLOTURE PORTAIL	EDELWEISS	5 840,00		-	0,00%	5 840,00	
TOTAL			251 294,23	372,39	372,39	0,15%	251 666,62	

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-300

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Centre Ville / La Fayette - Parc d'Activités Communautaire Angers/Pôle Gare + - Jury pour le concours de maîtrise d'œuvre de la future passerelle Gare Saint-Laud - Désignation des représentants de la Ville d'Angers.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La réhabilitation / reconstruction de la passerelle ferroviaire piétonne de la gare Saint-Laud est inscrite au programme des équipements publics de la ZAC Gare Sud dont l'aménagement a été confié à la SARA.

La réalisation de cet équipement répond également aux grands objectifs poursuivis au travers de la réalisation du Pôle Gare:

- Offrir un lien rapide et de qualité entre le pôle tertiaire d'environ 70 000 m² et la gare Saint-Laud.
- Améliorer le lien inter quartier entre le quartier La Fayette Eblé et celui de la Visitation/Centre ville.
- Restructurer les espaces publics et les liaisons fonctionnelles liées au Pôle d'Echanges Multimodal (PEM).
- Contribuer à changer l'image du Pôle Gare et à améliorer ainsi celle d'Angers

Pour atteindre ces objectifs et répondre à l'ambition affichée par les collectivités, la SARA organise un concours de maîtrise d'œuvre pour désigner l'équipe technique qui aura en charge l'élaboration du futur ouvrage.

Ainsi, il est nécessaire de désigner les élus pressentis pour représenter la Ville d'Angers dans ce jury.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la concession d'aménagement conclue entre la Ville d'Angers et la SARA en date du 17 novembre 2008, exécutoire le 2 décembre 2008,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC Gare Sud approuvé le 7 juillet 2011 et notamment son Programme des Equipements Publics (PEP),

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

Considérant l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre en vue de désigner l'équipe technique qui sera chargée de la réalisation de la future passerelle gare Saint-Laud,

Considérant la nécessité de désigner deux représentants de la Ville d'Angers afin qu'ils siègent dans le jury, ainsi que leurs suppléants.

Considérant les candidatures de :

-Monsieur Jean-Marc VERCHERE, Adjoint à la Politique de proximité, Voirie, Propreté et Bâtiments en qualité de titulaire avec pour suppléante Madame Maryse CHRETIEN, conseillère déléguée

-Monsieur Roch BRANCOUR Adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Domaine Public en qualité de titulaire avec pour suppléante Madame Karine ENGEL, Adjointe du quartier Centre-Ville, La Fayette, Eblé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Désigne les membres suivants pour représenter la Ville d'Angers dans le jury du concours de maîtrise d'œuvre organisé pour désigner l'équipe en charge de la réalisation de la future passerelle gare Saint-Laud :

-Monsieur Jean-Marc VERCHERE, Adjoint à la Politique de proximité, Voirie, Propreté et Bâtiments en qualité de titulaire avec pour suppléante Madame Maryse CHRETIEN, conseillère déléguée

-Monsieur Roch BRANCOUR Adjoint à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Domaine Public en qualité de titulaire avec pour suppléante Madame Karine ENGEL, Adjointe du quartier Centre-Ville, La Fayette, Eblé.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-301

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre Ville - Cession d'un ensemble immobilier situé 13 promenade du Bout du Monde et 18 rue du Vollier, à la SARL "JOFFRE INVEST"

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Commune d'Angers, propriétaire d'un ensemble immobilier sis 13 promenade du Bout du Monde et 18 rue du Vollier cadastré DH n° 529 d'une superficie de 527 m², souhaite vendre ce bien à charge pour l'acquéreur d'y développer, directement ou indirectement, en rez-de-chaussée un local à usage d'activité de restauration, devant contribuer à l'animation touristique de la promenade du Bout du Monde.

Dans ce cadre, la SARL « JOFFRE INVEST » ou toute personne morale s'y substituant, souhaite acheter cet ensemble immobilier en l'état afin de le restaurer en vue de :

- La réalisation, directement ou indirectement (exploitation par un tiers), d'un restaurant en rez-de-chaussée, avec terrasse sur rue (domaine public) ;
- La réalisation d'appartements dans les étages ;

au prix de 950 000 euros hors taxes (neuf cent cinquante mille euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la promesse unilatérale de vente signée le 11 juin 2015

Vu l'avis du service France Domaine en date du 17 février 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

Considérant que la SARL « JOFFRE INVEST » ou toute personne morale s'y substituant, souhaite acheter cet ensemble immobilier en l'état afin de le restaurer en vue de :

- La réalisation, directement ou indirectement (exploitation par un tiers), d'un restaurant en rez-de-chaussée, avec terrasse sur rue (domaine public) ;
- La réalisation d'appartements dans les étages ;

au prix de 950 000 euros hors taxes (neuf cent cinquante mille euros).

Considérant que la SARL « JOFFRE INVEST » s'engage à faire son affaire personnelle des travaux de clôture prévus dans l'acte notarié de vente en date du 19 décembre 1996 par la Congrégation des Sœurs de la Providence de la Pommeraye à la Ville d'Angers.

Les autres modalités et conditions particulières de cette offre d'achat consentie à la Société « JOFFRE INVEST » ou toute personne morale s'y substituant sont détaillées dans la promesse unilatérale d'achat

DELIBERE

Approuve les termes de cette transaction,

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette transaction,

Impute les recettes d'un montant de 950 000 € au budget principal de l'exercice 2015 et suivants,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015
Référence : DEL-2015-302

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Belle Beille - Alignement rue de la Barre - Acquisition de terrain

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

M. et Mme FERRON ont le projet d'acquérir un ensemble immobilier appartenant à Mme BAUDRY Maryvonne, situé 14 rue de la Barre à Angers, cadastré section EY n° 241 d'une superficie de 762 m², frappé d'alignement.

La Ville d'Angers souhaite acquérir une partie de la parcelle où se situe cet ensemble immobilier lorsque celle-ci appartiendra à M. et Mme FERRON.

Un accord est intervenu, après négociation avec M. et Mme FERRON, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée EY n° 241, soit une superficie d'environ 80 m² au prix de 1 euro.

La Ville d'Angers prendra intégralement à sa charge les frais liés à l'établissement du document d'arpentage.

Les autres modalités et conditions particulières de cette offre de vente dont les conditions de rétablissement de la clôture existante, consentie par M. et Mme FERRON sont détaillées dans la promesse unilatérale de vente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan d'alignement de la voirie communale du 27 juillet 1959
Vu la promesse unilatérale de vente signée le 12 juin 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers d'acquérir cette partie de parcelle afin de réaliser l'alignement de voirie et de permettre une continuité du trottoir dans la rue de la Barre,

DELIBERE

Approuve l'acquisition, au prix de 1 €, et les conditions indiquées dans la promesse unilatérale de vente signée par M. et Mme FERRON,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet achat,

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 21, article 2112-824

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTENHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-303

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Belle-Beille - Rénovation urbaine du secteur Notre-Dame-Du-Lac avec la SPL2A - Mandat d'Etudes - Avenant n°1

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2014, a été approuvé le contrat de mandat d'études avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) pour un montant de 156 000 € HT soit 187 200 € TTC.

Ce mandat a pour objet la conduite d'études nécessaires permettant de définir la faisabilité technique, administrative et financière du projet d'aménagement global du Quartier Belle-Beille /Notre Dame du Lac, d'en arrêter précisément la localisation et le programme et d'en préciser les modalités de réalisation.

L'avenant vise à prolonger le délai d'exécution initial du marché jusqu'au 31/08/2015, délai nécessaire pour effectuer un avenant de transfert en faveur de la société TPF-I (ex SNC LAVALIN) et n'entraîne pas de modification financière sur le montant initial du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme

Vu le Contrat de Mandat signé avec la SPL2A,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 5110-01 sus-visé

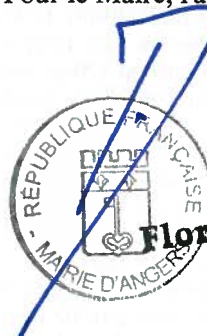
Autorise Monsieur le Président de la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

 **Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015***

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-304

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Saint Jacques/Nazareth - Hameau des Gouronnières - Constitution de servitudes de réseaux souterrains avec ERDF

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de parcelles de terrain situées à Angers « Hameau des Gouronnières », cadastrées :

- HO n° 537, 62 rue de la Meignanne ;
- HO n° 539, 9 rue des Gouronnières ;

D'autre part, la Ville d'Angers propriétaire de parcelles de terrain situées à Angers « Hameau des Gouronnières » a consenti à Angers Loire Habitat deux baux emphytéotique, pour les biens cadastrés :

- HO n° 541, rue Marcel Cerdan (bail emphytéotique par acte notarié du 26 novembre 2014);
- HO n° 542, rue Marcel Cerdan (bail emphytéotique par acte notarié du 26 novembre 2014);
- HO n° 544, rue Marcel Cerdan (bail emphytéotique par acte notarié du 30 mars 2012);

Afin de régulariser la situation existante sur ces parcelles, la Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) sollicite la Ville d'Angers afin de constituer des servitudes de réseaux souterrains aux fins d'installation de lignes électriques souterraines sur ces parcelles lui appartenant,

Considérant qu'ERDF a adressé à la Ville d'Angers deux conventions à cet effet,

Considérant qu'en vertu de ces conventions de servitude, le propriétaire reconnaît à ERDF les droits suivants :

- Etablir à demeure, dans une bande UN mètre de large, UNE canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 32 mètres ainsi que ses accessoires sur les parcelles appartenant à la Ville, pas de coffret
- Etablir à demeure, dans une bande UN mètre de large, DEUX canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 66 mètres ainsi que ses accessoires sur les parcelles **sous baux emphytéotiques**, avec pose de socle un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires ;
- Etablir si besoin des bornes de repérage ;
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.), faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui,

Considérant que la constitution de ces servitudes sera consentie à titre gratuit, à compter de la signature par les parties,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conventions établies par la Société ERDF,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve les constitutions de servitude de réseau souterrain dont les conditions sont détaillées ci-dessus et dans les conventions,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la constitution de cette servitude,

Précise que l'ensemble des frais d'acte notarié seront pris en charge par ERDF,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-305

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9^{ème} campagne de ravalement a été engagée le 1^{er} février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 20 721 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,

Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,

Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

DELIBERE

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 20 721 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Impute la dépense, qui s'élève à 20 721 €, au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-306

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Association Ligérienne Personnes Handicapées Adultes (ALPHA) - Mise en place d'un atelier sur l'estime de soi à destination de 4 associations (Oxygem, GEM la Vie, GEM club et SAMSAH Bords de Loire) autour d'un projet commun - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Richard YVON, Conseiller municipal

EXPOSE

L'Association ALPHA qui porte le projet de la mise en place d'un atelier sur l'estime de soi à destinations de 4 associations (Oxygem, GEM la Vie, GEM Club et SAMSAH) est une association de droit privé, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a été créée en 1998 de la fusion de l'Association Départementale d'Aide aux Handicapés qui gérait la Maison ROCHAS au Mesnil-en-Vallée et de l'Action pour l'Insertion qui était en charge d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T) à Sainte-Gemmes-sur-Loire, d'un service pour l'Insertion à Trélazé. Depuis, elle gère également, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour personnes Adultes Handicapées (SAMSAH) à Trélazé, un E.S.A.T., deux Foyers d'hébergement, une Section Annexe à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (SAESAT), deux Services d'Accompagnements à la Vie Sociale (S.A.V.S) à Vernantes et Baugé.

Les GEM (Groupement d'Entraide Mutuelle) ont été créés pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap psychique et faciliter l'insertion dans la Cité. Le SAMSAH accompagne à domicile des personnes handicapées avec une équipe pluri-professionnelle. Ces structures proposent différentes activités en ateliers ou des sorties culturelles ou conviviales. Le territoire angevin dispose de 3 GEM et d'un SAMSAH. Ce dernier est porté par l'association ALPHA et intervient spécifiquement auprès de personnes en situation de handicap psychique.

Le projet d'animation de cet atelier répond à un double objectif : développer le lien social et favoriser le vivre ensemble d'habitants des différents quartiers d'Angers et de Trélazé en situation de handicap et renforcer l'estime de soi.

Il est apparu essentiel aux usagers et aux professionnels de favoriser le rapprochement des 4 entités pour mener des projets communs. C'est l'objectif de cette action qui se traduira, outre les rencontres, par un atelier pour travailler sur l'estime de soi avec l'intervention d'une socio-esthéticienne.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Contrat Local de Santé et dans la politique municipale menée dans le champ du handicap.

C'est la raison pour laquelle il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 800 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

DELIBERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

Attribue à l'association ALPHA une subvention exceptionnelle de 1 800 euros pour la mise en place d'un atelier sur l'estime de soi à destination de 4 associations (Oxygem, GEM la Vie, GEM club et SAMSAH Bords de Loire) autour d'un projet commun.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention VA042O002/798.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-307

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Cotes irrécouvrables et créances inférieures à 5 € - Admissions en non-valeur et remises de dette.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Monsieur le Trésorier Principal d'Angers Municipale demande de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal les états des créances irrécouvrables du budget principal des années 2008 à 2013.

Ces créances concernent :

- ♦ des liquidations de biens ou règlements judiciaires clôturés pour insuffisance d'actif ;
- ♦ des cotes ou redevances à l'encontre des personnes indigentes ou absentes ;
- ♦ des créances non fiscales inférieures à 5 €, dont le recouvrement amiable s'est révélé impossible et contre lesquelles aucune poursuite n'a été engagée, compte tenu de la modicité des sommes en cause ;
- ♦ des créances sur exercices antérieurs non susceptibles de recouvrement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2343-1,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Monsieur le Trésorier Principal d'Angers Municipale, les créances pour un montant de 17 227,86 € (ces admissions en non-valeur n'éteignent pas la dette des redevables et ne font pas obstacle à l'exercice des poursuites) ;

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour un montant de 246 554,98 € ;

Accepte les remises gracieuses de dettes pour un montant de 2 640,29 €.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2015 et suivants en dépenses aux imputations budgétaires correspondantes conformément aux tableaux détaillés joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



ETAT DES REMISES DE DETTE

Annexe 1 : Etat de remises des dettes

Les remises gracieuses concernent les titres suivants :

N° de titre	Date	Montant	Débiteur
3252	27/08/2014	45,00	COULON LAURA
398	25/11/2014	58,40	IMZIL FATIMA
4367	28/10/2014	861,94	CIDFF
3380	20/08/2013	45,00	GAUGUET COLETTE
4981	12/12/2014	45,00	SAVATOFSCI SIMON
4798	27/11/2014	1 173,41	GONTHIER THERESE
461	09/03/2015	45,00	JEONG GU YUN
3522	06/08/2012	366,54	BONNEAU RAPHAEL
TOTAL		2 640,29	

Annexe 2 : Etat des créances irrécouvrables

ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

(admissions en non-valeur qui n'éteignent pas les dettes)

CRÉANCES PAR NATURE	JUSTIFICATIONS DES DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR						
	PERSONNE DISPARUE	DEMANDE RENSEIGNEMENT NEGATIVE	EFFACEMENT DE DETTE	POURSUITE SANS EFFET	CRÉANCES MINIMES	DEBITEURS DECEDES	TOTAL DES CRÉANCES PAR NATURE
CRECHES GARDERIE CENTRES LOISIRS	241,42 €	67,78 €		2 355,30 €	1 885,76 €	77,77 €	4 628,03 €
ENSEIGNES	676,08 €			1 572,75 €	297,31 €		2 546,14 €
FOURRIERES	362,70 €	210,00 €		1 951,00 €	16,90 €	350,60 €	2 891,20 €
BIBLIOTHEQUES		606,26 €		535,84 €		93,27 €	1 235,37 €
VELOCITE	1 023,40 €	538,30 €		555,70 €	30,00 €	77,40 €	2 224,80 €
REDEVANCE DOMAINE PUBLIC	636,81 €				0,80 €		637,61 €
DIVERS	2 444,55 €	150,00 €		205,62 €	190,39 €		2 990,56 €
PEC INFÉRIEURE A 5 €					74,15 €		74,15 €
TOTAUX	5 384,96 €	1 572,34 €	- €	7 176,21 €	2 495,31 €	599,04 €	17 227,86 €

Annexe 3 : Etat des cotes irrécouvrables suite décisions de justice ou commission de surendettement

ETAT DES COTES IRRECOURVABLES
(Décisions de justice ou commission de surendettement)

OBJET	MONTANT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
ANGERS 7 - LIQUIDATION JUDICIAIRE	238 584,54 €
ACCUEILS DE LOISIRS	813,06 €
CRECHES	362,03 €
ACCUEILS DE LOISIRS GARDERIES CRECHES	4 279,84 €
TAXES LOCALES DE PUBLICITE	29,70 €
ENSEIGNES	1 128,24 €
DIVERS	1 357,57 €
TOTAL	246 554,98 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-308

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Hauts de Saint Aubin - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F - Construction de 53 logements - ZAC Plateau de la Mayenne - Emprunts d'un montant total de 6 541 000 € - Garantie de la Ville.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 6 541 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 53 logements, ZAC Plateau de la Mayenne à Angers, pour lesquels la décision de financement de l'État date de 2011.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt ;

Vu le contrat de prêt n° 21688 en annexe signé entre La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière 3F, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de six millions cinq cent quarante et un mille euros (6 541 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 21688 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 53 logements ZAC Plateau de la Mayenne, à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière 3F, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 51 (*dans l'Ordre du Jour*)

Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière 3F et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-309

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Madeleine/ Saint Léonard/ Justices - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 22 logements - Rue Jean d'Alembert, Résidence Max d'Olonne - Emprunts d'un montant total de 1 425 381 € - Garantie de la Ville.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 425 381 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 22 logements, rue Jean d'Alembert résidence Max d'Olonne à Angers, pour lesquels la décision de financement de l'État date de 2012.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n°35329 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million quatre cent vingt cinq mille trois cent quatre vingt un euros (1 425 381 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°35329 constitué de 2 lignes de prêt, pour financer la construction de 22 logements, rue Jean d'Alembert résidence Max d'Olonne à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-310**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Imprimerie reprographie

Fixation des tarifs reprographie imprimerie Ville d'Angers

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS,*

EXPOSE

La ville est saisie régulièrement de demandes de reproduction ou d'impression de documents soit dans le cadre de partenariat avec diverses institutions, soit par des particuliers.

La mise à jour des tarifs de reproduction s'avère nécessaire compte tenu de l'évolution des coûts induits par leur traitement pour la ville.

Une grille tarifaire commune pour l'ensemble des services de la Ville prenant en compte les demandes les plus courantes est donc soumise à votre approbation.

- Copie A 4 noir et blanc : 0,04 €
- Copie A4 couleur : 0,07 €
- Copie A3 noir et blanc : 0,07 €
- Copie A3 couleur : 0,15 €

Par ailleurs, des photocopieurs-monnayeurs sont en libre-service dans le hall de l'hôtel de ville et dans la bibliothèque Toussaint pour un montant fixé par le marché à 0.20 € par copie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Décide que ces tarifs seront applicables dès que la délibération sera exécutoire, ils ne seront pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée :

- Copie A 4 noir et blanc : 0,04 €
- Copie A4 couleur : 0,07 €
- Copie A3 noir et blanc : 0,07 €
- Copie A3 couleur : 0,15 €

Impute les recettes aux articles correspondants du budget principal pour l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-311**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Abrogation du titre d'existence légale de deux congrégations - Avis

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS,*

EXPOSE

La Préfecture de Maine et Loire a sollicité la Ville d'Angers afin que celle-ci donne son avis sur l'abrogation du titre d'existence légale de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Marie, sise 16 rue Valentin Haüy à Angers, et de la Congrégation des Sœurs de Saint Charles sise 28 boulevard Clémenceau à Angers.

Conformément à l'article 21 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, le ministre de l'intérieur sollicite l'avis du conseil municipal de la commune dans laquelle sont établies les congrégations.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur ces abrogations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la Préfecture de Maine et Loire,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

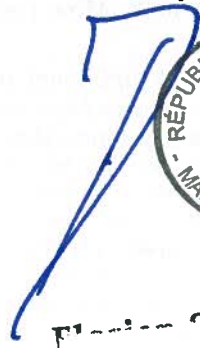
DELIBERE

Donne un avis favorable à l'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Marie, sise 16 rue Valentin Haüy à Angers, et de la congrégation des Sœurs de Saint Charles sise 28 boulevard Clémenceau à Angers.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



FLORIAN SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-312**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à jour du tableau des emplois.

Rapporteur : *Benoit PILET,*

EXPOSE

Depuis quelques années, les besoins des familles sur le territoire évoluent, notamment en terme de modes de garde des enfants de moins de 3 ans. On constate en particulier que les demandes de places en crèches collectives augmentent au détriment des demandes de place en crèches familiales, avec un taux de refus qui s'élève à 56% (contre 29% en crèche collective). Cette évolution conduit la Ville d'Angers à réinterroger son offre municipale en faveur de la petite enfance. Si l'offre globale de places sur le territoire doit rester inchangée, il convient en revanche de procéder à un rééquilibrage entre les différents modes de garde.

Par ailleurs, le contexte financier dans lequel évoluent les structures petite enfance est également en pleine mutation, avec la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU). Celle-ci conduit la Ville à devoir faire évoluer l'organisation de ses structures municipales pour limiter l'impact négatif de ce dispositif sur les recettes générées par la CAF et les familles. L'organisation des structures collectives en multi accueil (accueil occasionnel et régulier se complétant au sein d'un même équipement) devra se poursuivre.

Dans ce contexte, il convient également de constater que le coût net pour la collectivité d'une place en crèche familiale demeure supérieur de plus de 60% au coût net d'une place en crèche collective. Face à une raréfaction des ressources de nos collectivités, cet élément est également à intégrer dans la réflexion.

Dès lors, il est proposé de renforcer les effectifs des crèches collectives, avec une augmentation potentielle de la capacité d'accueil, et de diminuer le nombre de places proposées en crèches familiales. Ce rééquilibrage, ainsi que le renforcement des organisations en multi accueil dans les structures collectives petite enfance, impliquent nécessairement la modification du tableau des emplois de la collectivité.

Il s'agira ainsi d'augmenter les effectifs d'auxiliaires de puériculture et d'agents sociaux, qui seront compensés par la baisse du nombre d'assistantes maternelles en crèches familiales.

Un dispositif permettra d'accompagner vers un emploi en crèche collective les assistantes maternelles qui le souhaitent.

Ainsi, dès septembre 2015, l'organisation des trois multi accueils Saint Lazare, Haras et Roseraie va évoluer, avec un renforcement des capacités d'accueil et donc des effectifs, pour optimiser le fonctionnement.

L'augmentation de la capacité d'accueil dans les crèches collectives et les multi accueils conduit à créer au total 17 postes d'agent social à temps complet, sachant que 12 assistantes maternelles travaillaient déjà à mi-temps au sein des crèches collectives depuis 2007, et à porter le temps de travail d'un poste d'auxiliaire de puériculture actuellement à temps non complet, à temps complet.

Cette évolution du tableau des emplois s'effectuera sans augmentation de la masse salariale.

Ces créations de postes ont fait l'objet d'un avis du Comité Technique du 10 juin 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire du 10 juin 2015,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Approuve la mise à jour du tableau des emplois en prenant en compte les éléments suivants :

- création de 17 postes à temps complet d'agent social
- transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet, sur la base de 24,85 h/semaine en temps complet.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015***

Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-313

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) - Création

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,

EXPOSE

Le Code de la sécurité intérieure prévoit que le Maire anime, sur le territoire de la commune, la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a décidé la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en vue de renforcer le partenariat, notamment avec les forces de l'ordre et la Justice.

Le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Il est l'instance clé en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance, au sein de laquelle prend forme la coopération entre acteurs de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de l'ensemble des partenaires locaux.

Le CLSPD élabore une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance qui intègre les spécificités locales et les orientations de la politique nationale et départementale en la matière.

De ces orientations, fixées dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour 2013-2017, se détachent trois priorités qui seront déclinées dans la stratégie locale :

1. Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
2. Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
3. Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Les objectifs du CLSPD sont les suivants :

- Il permet de définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité, de la tranquillité publique et pour la prévention de la délinquance
- Il assure l'animation et le suivi de la stratégie locale de sécurité
- Il favorise l'échange d'informations entre ses membres
- Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville

Présidé par le maire ou son représentant, le CLSPD comprend :

- le Préfet
- le Procureur de la République
- le Président du Conseil Départemental, ou son représentant
- des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet de Département
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent

La composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est fixée par arrêté du maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 2211-1 et suivants, et L.5211-1 et suivants,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.132-4, L.132-5, D.132-7, D.132-8 et D.132-9,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

DELIBERE

Approuve la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-314**

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Acquisition et maintenance d'un système de vidéo protection - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : *Jeanne ROBINSON-BEHRE,*

EXPOSE

Le Conseil municipal du 15 décembre 2014 a décidé la mise en place de la Police municipale de nuit. La délibération a prévu d'engager en 2015 le déploiement sur l'ensemble des quartiers de la ville d'un système global de vidéo protection pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique.

Cet outil permettra notamment d'augmenter le taux d'élucidation des enquêtes grâce à l'usage des images enregistrées et permettra aussi de soutenir dans leurs interventions les équipes de la Police Nationale et de la Police Municipale.

Pour l'acquisition et la maintenance de cet équipement, la Ville d'Angers a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 3^{al}, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Le marché est à bons de commande avec un montant minimum de 500 000 € TTC, pour toute la durée du marché. Il suit les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an. Il pourra être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2015 a décidé d'attribuer le marché au groupement CEGELEC Infra Bassin de Loire/ AXIANS Communication et systems sis à BEAUCOUZE pour un minimum de 500 000 € TTC, et par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

Considérant la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'offres du 23 juin 2015

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec le groupement CEGELEC Infra Bassin de Loire/ AXIANS Communication et systems sis à BEAUCOUZE portant sur l'acquisition et la maintenance d'un système de vidéo protection, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et aux suivants, chapitre 21.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

 
Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

Référence : DEL-2015-315

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Pilotage de la politique

Création de deux postes d'adulte-relais sur le quartier prioritaire SAVARY-GIRAN - Subvention accordée par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,

EXPOSE

L'ilot Savary fait l'objet d'un projet de développement territorial prioritaire pour la collectivité. Les axes à travailler dans le cadre du projet de quartier, sont :

- Engager l'ilot Savary-Giran dans un projet de développement des pratiques socio-culturelles et sportives
- Développer des liens intergénérationnels et interculturels
- Favoriser le vivre ensemble
- Favoriser la co-production citoyenne des habitants.
- Construire un projet de développement social avec les habitants afin de restaurer le vivre ensemble et la régulation des conflits par la médiation et l'occupation positive des espaces publics.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la mise en place du projet de développement territorial en s'appuyant sur la création de deux postes d'adultes relais. Ces postes sont aidés par l'Etat et réservés aux habitants des quartiers en géographie prioritaire. Un premier poste sera en lien avec la participation des habitants et un second sur la tranquillité publique :

a) 1^{er} poste : Médiation en faveur de la participation des habitants :

- Mobiliser des habitants.
- Appuyer les initiatives de collectifs d'habitants ou d'associations en faveur de l'engagement citoyen.
- Repérer les besoins et les accompagner dans la mise en œuvre d'action et de projets communs en adéquation avec le territoire.
- Accompagner les initiatives de terrain, temps forts entre les habitants ou rencontre au sein du local pour les habitants.

b) 2^{ème} poste : Médiation relative à la tranquillité publique :

- Veiller à la pacification des relations dans les espaces publics et la prévention des conflits.
- Participer avec les acteurs de proximité à des actions de prévention visant à réduction du sentiment d'insécurité.
- Médiation dans le cadre de la gestion des espaces communs.
- Favoriser le lien et le dialogue avec les jeunes présents dans les halls d'immeuble
- Participer à la coordination des actions mises en place par les partenaires et co-construite avec les habitants.

Les postes adulte-relais sont soumis à conditions. L'intervention de l'adulte-relais doit se faire sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et ses missions doivent s'articuler avec les priorités du Contrat de Ville. Ces deux postes seront positionnés sur le quartier Savary-Giran.

Par ailleurs, l'adulte-relais doit respecter des critères d'éligibilité : à l'embauche, il doit être âgé de 30 ans au moins, sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou d'un contrat d'avenir, résidant en quartier prioritaire politique de la ville

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Ces postes sont cofinancés dans le cadre de la Politique de la Ville par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances. Le co financement sera assurée par la Mission Cohésion sociale.

Le montant de l'aide pour un poste à temps plein, pour l'année 2015 est fixé à 17 784,50 euros soit sur les 6 mois de 2015 : 8 892,25 euros/poste soit 17 784,50 pour deux postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

DELIBERE

Accepte le versement d'une aide de 17 784,50€/ an et par poste, de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour la création de deux postes adulte relais ;

Approuve les conventions sur projet avec l'Etat portant sur le versement de l'aide de l'ACSE ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les deux conventions, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

République Française – Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTHINO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-316

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Correspondants de Nuit - Groupement de commandes entre la Ville d'Angers et les bailleurs sociaux - Convention de groupement et marché public - Election de représentants - Autorisation de signature.

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,

EXPOSE

Depuis le 01 juillet 2013, la Ville d'Angers a mis en place avec Angers Loire Habitat, Immobilière Podeliha, Logi-Ouest et la SOCLOVA un dispositif de Correspondants de Nuit constituant un service de médiation qui intervient sur une partie de son territoire dans le cadre d'un accord cadre mono-attributaire.

Une convention de groupement de commandes avait été conclue entre ces acteurs et la ville d'Angers avait été désignée coordonnateur dudit groupement pour la durée de l'accord cadre. Ce dernier prendra fin le 31 décembre 2015 et il convient donc de lancer une nouvelle procédure préalable à la passation d'un marché en application du code des marchés publics.

Les besoins de médiation et de lien social dans les quartiers étant partagés, il est proposé de maintenir la constitution du groupement de commandes suivant les dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre la Ville d'Angers et les bailleurs sociaux visés plus haut.

En sa qualité de coordonnateur du groupement, la Ville d'Angers aura pour rôle de piloter la procédure du marché, de le signer, le notifier et l'exécuter pour son compte et pour le compte de tous les membres du groupement, moyennant réception par elle des crédits alloués par d'autres financeurs, et en particulier l'Etat via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). De nouvelles sources de financement pourront être recherchées par les membres du groupement pendant la durée de la convention.

Le groupement sera constitué pour la durée maximale du marché à passer, soit 2 ans. La reconduction de la période initiale du marché (1 an renouvelable 1 fois) est subordonnée au maintien de la participation des financeurs et le groupement peut décider de sa dissolution dans le cas d'un désengagement de ces financeurs. En tout état de cause, la convention expirera après liquidation du solde du marché et apurement des comptes entre les membres.

A titre indicatif, l'estimation des prestations de médiation et de lien social entre les quartiers est de 475 000 € TTC par an.

La Ville, en sa qualité de coordonnateur, sera indemnisée par les autres membres des frais occasionnés par le fonctionnement du groupement et percevra une rémunération (1 500 euros forfaitaire par an et par bailleur). Ce paiement sera ajouté à la part due annuellement à la Ville par chaque membre au titre de l'exécution du marché en leur nom.

S'agissant de prestations de médiation sociale, la procédure adaptée de l'article 30 du code des marchés publics peut être choisie, moyennant respect des clauses liées au montant estimé des prestations, qui obligent notamment à faire attribuer le marché par une Commission d'Appel d'Offres.

Il est donc nécessaire de constituer cette commission. Elle doit être composée d'un titulaire et d'un suppléant, élus parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement, lorsqu'il en dispose. Elle sera présidée par le représentant du coordonnateur selon application des dispositions de l'article 8-2° du Code des marchés publics.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

Considérant la candidature de Madame Catherine GOXE et de Monsieur Florian SANTINHO, membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Angers pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

DELIBERE

Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville d'Angers et les bailleurs sociaux Angers Loire Habitat, Immobilière Podeliha, Logis Ouest et la SOCLOVA, ayant pour objet l'achat en commun de prestations de médiation et de lien social dans les quartiers d'Angers (Correspondants de Nuit)

Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint au Maire délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes

Elit Madame Catherine GOXE comme membre titulaire et Monsieur Florian SANTINHO comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, après attribution par la Commission d'Appel d'offres, à signer le marché pour la part qui reviendra à la Ville ; les organes compétents des autres membres du groupement étant par ailleurs invités à autoriser Monsieur le Maire de la Ville d'Angers ou son représentant à signer, notifier et exécuter le marché pour leurs parts.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer tout avenant de transfert relatif à ce marché et tout avenant ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et des exercices suivants, chapitre 011 article 611 523.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-317

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Etalonnage de l'appareil eurolaser (appareil de contrôle de vitesse) du service Police Municipale - Convention avec le SGAMI

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions relatives au contrôle de la circulation routière, le service de Police Municipale utilise un appareil de mesure des vitesses dit eurolaser qui est soumis à une obligation réglementaire de visite annuelle.

Le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) a signé un marché public pour l'étalonnage de ce matériel et propose à la Ville d'Angers de bénéficier d'un tarif préférentiel.

L'appareil eurolaser du service Police Municipale bénéficiera d'un étalonnage dont le coût est de :

- 120 euros toutes taxes comprises pour le laboratoire réalisant la prestation ;
- 30 euros toutes taxes comprises pour le SGAMI qui assure la prise en charge du matériel et assure l'interface avec le prestataire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 juin 2015

DELIBERE

Approuve la convention avec le SGAMI Ouest relative à l'étalonnage de l'eurolaser (dit cinémomètre dans la convention) de la police municipale ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention

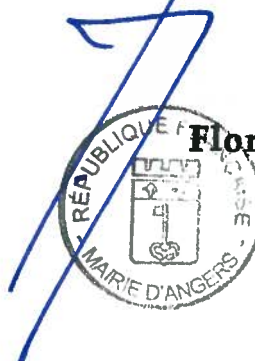
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-318**

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Taxe locale de la Publicité Extérieure - Tarifs 2016

Rapporteur : *Gilles GROUSSARD*,

EXPOSE

La Taxe Locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré par la commune sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion maximum ou égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2016 s'élève ainsi à + 0,4 % (source INSEE).

La Ville d'Angers propose l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Dispositifs publicitaires :

Catégorie	Dispositifs publicitaires	Dispositifs publicitaires de plus de 50 m2	Dispositifs publicitaires numériques	Dispositifs publicitaires numériques de plus de 50 m2
le m2	30,73 €	61,22 €	92,20 €	184,40 €

Pré-enseignes :

Catégorie	Pré-enseignes non numériques	Pré-enseignes de plus de 50 m2	Pré-enseignes numériques	Pré-enseignes numériques de plus de 50 m2
Montant maximum au m2	30,73 €	61,22 €	92,20 €	184,40 €

Enseignes :

Surface cumulée d'enseignes	- de 12 m2	De 12m2 à 50m2	>50m2
Le m2	1 €	1 €	96,04 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2333-9, L.2333-10 et L.2333-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2008 prise en exécution des dispositions dudit article ;

Considérant que l'article L.2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), que ceux-ci sont révisés chaque année, et que le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE sera de +0,4 % pour l'exercice 2016 (source INSEE) ;

Considérant qu'il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet 2015 pour application au 1^{er} janvier 2016, et qu'en l'absence de décision expresse d'actualisation des tarifs, les tarifs de l'année précédente continueront à s'appliquer ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 61 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

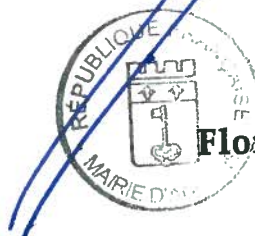
Décide d'appliquer la réactualisation des tarifs TLPE tel qu'indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année 2016.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 73, article 7368.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 20***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI (départ au dossier n°44), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET (départ au dossier n°7), Mme Catherine LEBLANC, M. Gilles GROUSSARD (arrivé au dossier n°3), Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR (arrivé au dossier n°3), Mme Caroline FEL (départ au dossier n°3), M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI (arrivée au dossier n°3), M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVÉAU, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT (départ au dossier n°7), Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ (arrivé au dossier n°3), Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ au dossier n°3), Mme Rose-Marie VERON (départ au dossier n°3), M. Gilles MAHE (départ au dossier n°3), M. Antony TAILLEFAIT (départ au dossier n°3), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ au dossier n°3), M. Alain PAGANO (départ au dossier n°3), Mme Chadia ARAB (départ au dossier n°3), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY (départ au dossier n°3), M. Vincent DULONG (départ au dossier n°3)

Etaient excusés : Mme Isabelle LE MANIO, Mme Karine ENGEL, M. Michel BASLE, M. Luc BELOT, Mme Fatimata AMY, Mme Laure REVEAU,

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°7)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (jusqu'au dossier n°3)
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU (jusqu'au dossier n°3)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir du dossier n°3)
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM
M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Marcel MOULAN (à partir du dossier n°7)
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO (jusqu'au dossier n°3)
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015
N° 62 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-319

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

♦ Institution Mongazon	
Séjour à Kiel (Allemagne) du 20 au 30 juin 2015	
2 classes (31 élèves dont 2 boursiers)	440 €
♦ Lycée Auguste et Jean Renoir	
Séjour à Chicago (Etats Unis) du 10 au 25 octobre 2015	
1 classe (24 élèves dont 1 boursier)	1484 €
TOTAL	1 924 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2015

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 1 924 €, détaillé comme suit :

- 440 € à l'Institution Mongazon
- 1 484 € au Lycée Auguste et Jean Renoir

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

